



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2013

Publication faite en conformité de l'article L2121-26 du Code général des collectivités territoriales.

L'An deux mille treize, le 25 février 2013 à 19h40, le Conseil municipal de la ville du Pré Saint-Gervais, régulièrement convoqué le 19 février 2013, s'est réuni dans le préau de l'école Jean Jaurès, situé au 34 avenue Jean Jaurès, sous la présidence de Gérard COSME, Maire.

Etaient présents :

M. Gérard COSME, Maire, Mme Martine LEGRAND, M. Jean-Luc DECOBERT, M. Julien RENAULT, Mme Anna ANGELI, Mme Nicole REGNIER, M. Saïd SADAoui, Mme Joëlle-Dunia MUTABESHA, M. Mathias OTT, M. Denis BAILLON, Adjoint au Maire.

M. Edgard ABERLE, M. Charles AMARA, M. Georges INCERTI-FORMENTINI, Conseillers Municipaux Délégués.

Mme Laetitia DEKNUDT, Mlle Marlène DOINE, M. Walter PINNA, Mme Monique GROS, Mme Elena ESTEVE, M. Arold JANDIA, Mme Martine BAUDAERT, M. Jean-Marc ROBINET, M. Didier HEROUD, Mme Christine FRELAND, M. Raphaël SCIALOM, Mme Mariama LESCURE, M. Serge VOLKOFF, Mme Catherine SIRE-SABADO, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et représentés :

Mme Gisèle BORSELLINO, Conseillère Municipale Déléguée, représentée par M. Saïd SADAoui, Adjoint au Maire.

Mme Corinne ATZORI, Conseillère Municipale, représentée par M. Georges INCERTI-FORMENTINI, Conseiller Municipal Délégué.

M. Ali MOULAY, Conseiller Municipal, représenté par Mlle Marlène DOINE, Conseillère Municipale (à partir de 21h05).

Mme Martine GANEM-COHEN, Conseillère Municipale, représentée par Mme Laetitia DEKNUDT, Conseillère Municipale (à partir de 21h05).

M. Michel PARMENTIER, Conseiller Municipal, représenté par Mme Martine LEGRAND, Adjointe au Maire (à partir de 21h05).

Etaient absents:

M. Ali MOULAY, Conseiller Municipal (jusqu'à 21h05).

Mme Martine GANEM-COHEN, Conseillère Municipale (jusqu'à 21h05).

M. Michel PARMENTIER, Conseiller Municipal (jusqu'à 21h05).

Mme Marlène HERELLE, Conseillère Municipale.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 19h40 et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Maire propose de nommer M. Edgard ABERLE, dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

TABLEAU DE PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

N°	SUJET	Rapporteur
	Approbation du compte-rendu du 19 novembre 2012	
	Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2012	
2013/01	FINANCES LOCALES. Débat d'orientation budgétaire	M. le Maire
2013/02	INTERCOMMUNALITE. Approbation du rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre des compétences « Aménagement de l'espace communautaire », « Développement économique », « Equilibre social de l'habitat », « Politique de la ville », « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » à la CAEE par les communes membres	J-L. DECOBERT
2013/03	FINANCES LOCALES. Demande de subvention exceptionnelle au titre des crédits « Réserve parlementaire » 2013 du Sénat pour l'aménagement d'une Maison des médecins	J. RENAULT
2013/04	DOMAINE ET PATRIMOINE. Approbation de la convention de mise à disposition à titre précaire et gracieux d'un terrain à l'association « Le Pouce vert » pour la gestion d'un jardin collectif	M. LEGRAND
2013/05	URBANISME. Demande de déclaration préalable de travaux pour la mise en sécurité de la toiture du gymnase Nodier	D. BAILLON
2013/06	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Validation de la stratégie de l'Agenda 21	D. MUTABESHA
2013/07	FONCTION PUBLIQUE. Convention d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires souscrit par le CIG de la Petite couronne	M. le Maire
2013/08	FONCTION PUBLIQUE. Mise à jour du tableau des effectifs	M. le Maire
2013/09	FONCTION PUBLIQUE. Revalorisation du taux horaire des vacations des animateurs jeunesse durant le temps extra-scolaire	N. REGNIER
2013/10	COMMANDE PUBLIQUE. Liste des marchés conclus en 2012	J-L. DECOBERT
	Liste des décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales	

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2012

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation de l'assemblée délibérante et invite les conseillers à s'exprimer. En l'absence d'observation, il est procédé au vote à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Abstention : 1 (D. HEROUARD)

A l'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- D'adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 19 novembre 2012.

■ ■ ■

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2012

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation de l'assemblée délibérante et invite les conseillers à s'exprimer. En l'absence d'observation, il est procédé au vote à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

A l'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- D'adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2012.

■ ■ ■

2013/01. FINANCES LOCALES. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mes chers collègues, le premier point de notre séance est consacré au débat d'orientation budgétaire qui doit nous permettre d'échanger sur un acte fondateur des politiques publiques menées par notre collectivité, à savoir la préparation et le vote du budget. Avec beaucoup de pertinence, la loi incite en effet les collectivités, avant d'arrêter le budget sur les chiffres, à engager le débat sur leurs choix budgétaires et je m'en félicite.

En cette année 2013, nous avons élaboré ce budget et allons devoir assumer nos responsabilités de gestion dans un contexte économique de crise majeure.

En premier lieu, il nous faut apprécier la question des recettes. L'ensemble des recettes attendues pour 2013 est évalué, au moment où nous nous parlons, entre 23,8 millions d'euros et 24 millions d'euros. Si ce chiffre affiche une certaine stabilité par rapport à l'année précédente, il relève dans sa composition de ressorts sensiblement différents. D'une part, nous enregistrons une stagnation de la DGF. Mais dans le même temps, grâce à une politique gouvernementale plus juste fiscalement envers les collectivités, nous observons des modifications à l'avantage de notre ville, à la fois sur les péréquations verticales - c'est-à-dire de l'Etat vers les collectivités - à travers la DSU, et sur les péréquations horizontales - entre collectivités - à travers le FSRIF et le FPIC qui en sont les 2 outils. Elles apparaissent plus justes car les bases permettant de faire l'analyse de ces péréquations ont été revues et permettent aujourd'hui de mieux prendre en compte la réalité économique et sociale de nos territoires.

Dans ce contexte, nous avons donc arrêté un budget qui, comme en 2012, apparaît à la fois comme un budget de transition, assurant les politiques publiques que nous avons déjà mises en place, et comme un budget qui prépare l'avenir. Je l'ai expliqué à plusieurs reprises, depuis presque 2 ans maintenant, nous avons franchi une étape importante pour notre projet de ville. Nous pouvons aujourd'hui de nouveau faire vivre des projets ambitieux et structurants afin d'imaginer la ville du Pré Saint-Gervais de demain.

Au cours de ces 15 dernières années, nous avons dû faire face à la réalité du marché sur un territoire comme le nôtre. Sans une volonté politique forte et constante, il serait devenu une ville dortoir. Nous avons mené ce combat pour maintenir une mixité de vie. Cela concerne bien sûr l'habitat, dans toutes ses dimensions. Ce sujet est regardé aujourd'hui bien plus en termes de parcours résidentiel qu'en se limitant à la seule question du logement social. Il reste naturellement une priorité majeure. Mais nous devons penser cette problématique de manière beaucoup plus large et cohérente, en traitant la question globale de l'habitat, de manière à ce que chacun puisse trouver sa place au Pré Saint-Gervais. La mixité repose également sur le maintien de l'activité. Si nous n'avions pas été extrêmement volontaristes dans ce domaine, nous n'aurions pas aujourd'hui sur notre ville les équipements de santé du Groupe ORPEA, le magasin MONOPRIX, ou l'immeuble YVOIRE. Nous poursuivons nos efforts avec des initiatives en direction du commerce et de l'artisanat pour mobiliser au maximum nos moyens - avec ce qu'ils sont sur une ville comme la nôtre - afin de maintenir et de développer l'animation de notre commune. Vivre au Pré Saint-Gervais, c'est y habiter, y travailler, mais c'est aussi y avoir des loisirs. En la matière, nos actions s'organisent notamment à travers toutes les initiatives portées en matière culturelle, sportive, associative etc. Elles permettent aujourd'hui à notre ville d'afficher un vrai dynamisme. Nous avons pu d'ailleurs le constater - avec beaucoup de bonheur pour ma part - samedi matin lors de l'inauguration de la P'tite criée.

Ce budget s'inscrit naturellement dans une démarche constante que nous avons pour préserver

les moyens d'accompagner toutes les initiatives citoyennes. La richesse de notre ville s'appuie sur les Gervaisiens qui s'engagent, donnent de leur temps, de leur énergie, pour la cause commune et l'intérêt général. Notre responsabilité première à travers nos décisions est d'accompagner ces initiatives car nous constatons, chaque jour, qu'elles font la qualité de vie dans notre ville. Cela se traduira à travers le budget associatif, par de nombreuses actions comme prochainement des manifestations autour du patrimoine. Nous évoquerons bientôt également la qualification du quartier Séverine - Jaurès - Vaillant autour d'un projet lié à l'artisanat. Cette initiative n'est pas exclusivement celle des élus mais bien une co-construction avec des acteurs arrivés récemment pour une partie d'entre eux. Je crois d'ailleurs que l'évolution sociologique de notre commune a connu une véritable étape avec l'implantation de la Cité des sciences et de l'industrie sur le bassin de la Villette. Depuis, cela n'a eu de cesse de changer le regard que l'on portait sur notre ville comme un territoire d'avenir et d'intérêt pour bon nombre de ces métiers du secteur culturel. Aujourd'hui, à travers cette requalification, nous portons l'ambition d'accompagner cette évolution au service de toute la ville.

Cette année 2013 verra la réalisation de nombreux projets en cours. Nous venons d'ailleurs d'inaugurer La P'tite criée. Je pense aussi à la mise en œuvre des travaux sur la Halle de tennis, à l'ouverture de la Maison des médecins, à la réalisation de la réhabilitation de l'ensemble de nos squares, aux travaux de modernisation de l'ensemble de nos gymnases. Notre volonté de solidarité et l'attention que nous portons à l'action sociale s'illustreront avec la création de la seconde maison d'assistantes maternelles, et je l'espère, l'identification d'un troisième lieu. Notons également des crédits maintenus et accentués en faveur de la jeunesse à travers les centres de vacances et la création de 10 emplois d'avenir sur notre ville. Sur ce point, outre une volonté politique affichée, nous savons qu'il faut du temps pour leur mise en place. Une inscription budgétaire ne suffit pas. Il faut créer les conditions d'accueil de ces jeunes qui bénéficieront de ces emplois d'avenir.

Cette année sera aussi marquée par un projet dense, sur lequel la concertation a déjà été lancée, et auquel je suis fortement attaché : la réforme des rythmes scolaires. Depuis la réforme DARCOS, je n'ai cessé d'entendre les acteurs de l'éducation dénoncer les conditions dans lesquelles ils exerçaient leurs missions et les conséquences désastreuses que cela avait pour nos enfants. Le gouvernement actuel a ouvert un espace inédit de liberté et d'action pour les collectivités. Même s'il nous faudra assumer un coût supplémentaire, je pense que nous n'avons pas le droit de ne pas nous saisir de cette opportunité, de cette chance. Cela doit se faire dans la plus grande concertation. Elle est entamée et va se poursuivre. Au 31 mars, nous serons amenés à décider de la date de mise en œuvre de cette réforme. Cela ne signifie pas que la concertation sera close. Nous aurons jusqu'au mois de juin pour construire et coproduire ce projet éducatif local. Cela est indispensable. Pour ma part, je souhaite aujourd'hui que nous puissions aboutir à un projet qui soit reconnu par le plus grand nombre dès le mois de septembre. Une fois les choses décidées, il nous appartiendra naturellement de mettre en place un comité de suivi et d'évaluation de cette politique publique. Il paraît évident que la réflexion doit porter sur la mise en œuvre mais aussi sur le suivi de son application, en partage avec tous les acteurs de l'éducation.

Par ailleurs, en cette période particulière de gestion, je souhaite souligner que pour la 19^{ème} année consécutive, ce budget n'appellera pas d'augmentation d'impôts. Et ce alors même que nous maintenons un haut niveau de services et que nous préservons notre situation financière, notamment au regard de la dette. En effet, le capital de la dette est aujourd'hui d'environ 5 M€. Nous entendons ainsi assurer notre capacité d'emprunt et de réalisation de nouveaux investissements pour des projets qui concerneront la période 2014-2020. En tant qu'élus, il nous appartient effectivement d'assumer le présent mais aussi de penser à l'avenir de nos territoires. Il

est évident que cela passera par l'échéance des prochaines élections municipales qui représente le plus puissant des débats démocratiques sur une ville.

En 2013, nous porterons notamment la réflexion sur la réalisation d'une salle de spectacle à bâtir rue Émile Augier. Sur ce dossier, nous avons déjà avancé avec les premiers résultats des études précédemment lancées. Mais il faut poursuivre la définition de ce projet, l'affiner, en concertation. En effet, un tel investissement ne peut se limiter à la question d'un lieu et d'un équipement. Il doit permettre de redéfinir l'ensemble des politiques publiques des secteurs culturel et associatif, mais aussi sportif car nul doute qu'il y aura des utilisations de ce nouvel équipement pour ce dernier. Il s'agit donc d'un élément nouveau qui doit être intégré comme fonctionnant en réseau. C'est ainsi que nous voulons conduire ce projet.

En outre, j'ai parlé du parcours résidentiel. Il implique aussi la question de l'accueil des demandes et des réponses que nous pouvons apporter en la matière. Bien sûr, il faut rester humble devant la réalité des choses. Il y a 1450 demandes de logement et nous savons que nous n'avons pas vocation à créer ces 1450 logements. La densité de la ville est ce qu'elle est. Mais nous ne pouvons pas pour autant rester sans entendre les besoins, sans répondre aux problématiques en la matière. Il y a la question du logement social. Mais je pense aussi aux copropriétés en difficulté, et aux marchands de sommeil qu'il faut combattre au quotidien. Ils proposent trop souvent à des prix exorbitants des logements insalubres à des personnes, des familles, qui n'ont pas d'autre choix que de les accepter au risque d'être à la rue. Sur ces points, nous poursuivrons nos programmes, particulièrement ambitieux, de réhabilitation et de lutte contre l'habitat insalubre.

Enfin, au cours de cette année, nous devons également porter la réflexion sur des besoins en termes d'extension de nos locaux scolaires. Sous quelle forme ? Sur quel lieu ? Avec des équipements existants ? Je n'ai pas la réponse ce soir. Mais nous devons la trouver en 2013.

Bien entendu, pour tous nos projets, nous continuerons à travailler avec cette même démarche essentielle de concertation avec tous les acteurs concernés, tous nos partenaires, mais aussi les salariés de nos partenaires qui doivent être entendus sur certains sujets.

Pour finir, je souhaite évoquer ce qui est maintenant une évidence. Ce budget prend acte et illustre pour la première fois ce que l'agglomération peut et doit apporter à nos villes. Il faut bien regarder l'arrivée d'Est Ensemble comme une plus-value pour nos projets. Il apparaît certes difficile d'identifier un point particulier qui serait porté par la Communauté d'agglomération pour le compte de notre ville. Cela ne fonctionne pas comme cela. Mais elle est présente dans de nombreux dossiers financièrement lourds à porter, comme la Halle de tennis, l'OPAH. Cela concerne aussi le P'tit bus. Nous avons d'ailleurs signé ce matin avec le STIF une convention AOP prenant en compte la réalité de ce transport aujourd'hui pour les Gervaisiens. A l'origine, nous l'avons instauré principalement pour faciliter la mobilité des personnes âgées sur notre territoire. A présent, cette convention permettra, à la charge de la Communauté d'agglomération, l'évolution du service rendu à nos concitoyens, en termes de densité et avec une redéfinition de son parcours qui devra assurer la liaison avec des noyaux de transport. Je pense notamment à la desserte du tramway parisien.

Voilà ce que j'avais à cœur de vous dire sur ce budget 2013. Je souhaite que ce débat soit riche d'échanges. Qu'il permette à chacun de s'exprimer, de faire valoir - assumons les - nos divergences, et d'avancer sur notre capacité à les dépasser pour l'intérêt des Gervaisiens.

Je laisse la parole à Jean-Luc DECOBERT pour une présentation plus détaillée de ces perspectives budgétaires.

M. DECOBERT:

Comme l'a souligné Monsieur le Maire, nous agissons dans **un contexte économique national dégradé en 2013.**

La croissance économique de 2012, mesurée par le PIB, marque un net ralentissement par rapport à 2011 (croissance nulle contre +1.7%). L'INSEE prévoit une quasi-stabilité du PIB en 2013. La hausse des prix à la consommation s'est maintenue en 2012 à 2%, et devrait être légèrement plus faible en 2013 (+1.7%). Enfin, la consommation des ménages a légèrement progressé en fin d'année (+0.2%) après avoir stagné. Elle devrait se maintenir en 2013. L'investissement productif devrait être en repli, et la consommation des ménages pourrait ne pas suffire pour compenser ce repli.

S'agissant des finances publiques en 2013 et à horizon 2017 :

La loi de programmation des finances publiques 2012-2017 définit une stratégie de redressement des finances publiques qui passe, à partir de 2014, par la réduction de la dette publique. Pour assurer la soutenabilité de cette stratégie, l'effort de redressement est partagé entre tous les acteurs publics (Etat, organismes divers d'administration centrale, organismes sociaux et collectivités locales).

En tablant sur une croissance de 0.3% du PIB en 2012, le Gouvernement s'était engagé à ramener le déficit public à 4.5 points de PIB. Pour 2013, il escomptait une croissance de 0.8% du PIB pour ramener le déficit à 3 points de PIB dans les meilleurs délais possible. Cet objectif sera vraisemblablement revu à la baisse. Il serait notamment obtenu grâce à la poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses publiques, un niveau toujours bas des intérêts qui freinerait la progression des charges d'intérêts versées par l'Etat, et par des mesures supplémentaires en recettes.

A plus long terme, l'objectif visé est le retour au quasi-équilibre en 2017.

Voici les hypothèses macroéconomiques sur lesquelles repose la loi de finances 2013 :

Evolution	2012	2013	2014-2017 moyenne annuelle
PIB (en volume)	+0.3%	+0.8%	+2.0%
Inflation	+2.0%	+1.8%	+1.75%

Les collectivités locales sont appelées à contribuer à l'équilibre des finances publiques.

Elles prendront pleinement part à l'effort collectif par la stabilisation des concours versés par l'Etat pour la troisième année consécutive en 2013. Par ailleurs, le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 prévoit, d'ores et déjà, que ce gel en valeur de cette enveloppe (50 milliards €) soit suivi d'une diminution de 750 M€ en 2014 et 2015. L'annonce faite récemment au comité des finances locales indique que l'effort demandé aux collectivités territoriales pourrait être encore plus conséquent.

Dans ce contexte, la loi de finances 2013 ajuste et renforce les mécanismes de péréquation tant verticaux qu'horizontaux pour les concentrer sur les collectivités les plus défavorisées. Ces mesures devraient être favorables à la commune. Les critères de redistribution sont donc améliorés dans le sens d'une plus grande justice fiscale entre territoires.

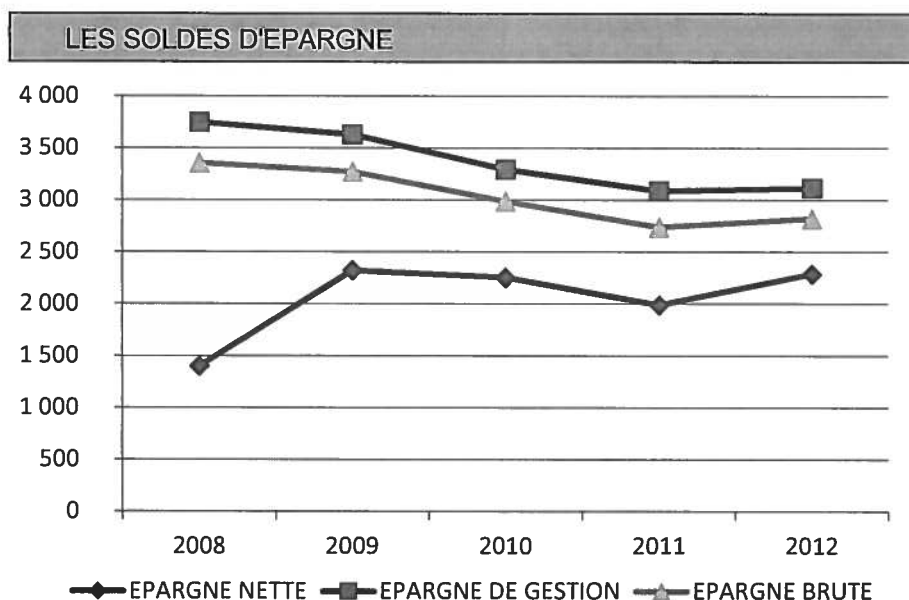
Au Pré Saint-Gervais : un autofinancement satisfaisant et un endettement limité

Plusieurs indicateurs permettent d'analyser la santé financière de la collectivité.

On en distingue 3 principaux :

- L'épargne de gestion permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur ses seules opérations courantes de gestion, c'est à dire avant prise en compte des effets de sa politique d'endettement (frais financiers) ;
- L'épargne brute permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers). C'est cet autofinancement qui servira à financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital ;
- L'épargne nette permet de déterminer la capacité d'autofinancement restant après financement des opérations de fonctionnement et du remboursement de capital. C'est l'indicateur le plus révélateur de la santé financière d'une collectivité.

Voici comment évoluent ces épargnes sur la période 2008-2012 :



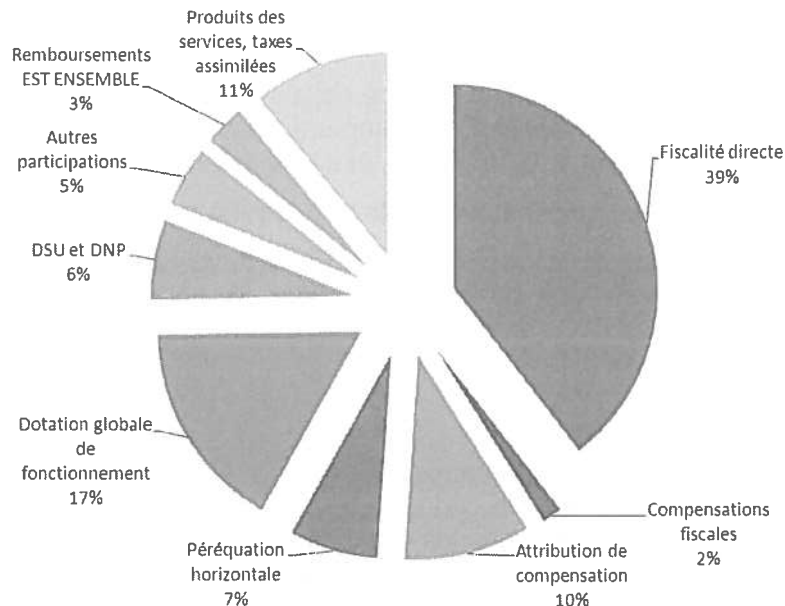
On constate que l'épargne de gestion et l'épargne brute se stabilisent en 2012 et ont tendance à se rapprocher : cela traduit la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la faible part des frais financiers. L'épargne brute s'élève à 2.8 M€ en 2012 et représente 13% du total des recettes de fonctionnement. Ce chiffre révèle la bonne capacité d'autofinancement de la commune.

Enfin, l'épargne nette s'améliore : en effet, la ville n'a plus emprunté depuis 2008 et rembourse moins de capital. Aujourd'hui, l'encours de la dette de la ville est de moins de 5 M€ et sa capacité de désendettement de moins de 2 ans, ce qui est très satisfaisant.

Cette situation permet à la ville d'améliorer les services rendus à la population, de lancer des projets d'investissement en 2013 et d'en envisager de nouveaux sur les années à venir.

S'agissant des perspectives 2013 pour les recettes communales :

Les recettes prévisionnelles de 2013 s'élèvent à 23.8 M€ contre 24 M€ réalisées en 2012 (hors recettes de cession). A noter que la moitié des recettes de la ville provient de subventions et de dotations dont elle n'a pas la maîtrise.



• **La fiscalité communale :**

Pour la 19^e année consécutive, il va être proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter le taux communal des impôts locaux.

Cependant, la revalorisation nominale des bases décidée en loi de finances, ainsi que l'évolution physique des mètres carré supplémentaires habitables permettent de tabler sur une croissance des recettes fiscales de + de 200 K € par rapport au réalisé 2012.

Par ailleurs, l'attribution de compensation versée par Est Ensemble (= ex-taxe professionnelle) à la ville représente 2.4 M€ contre 2.6 M€ réalisé en 2012. Pour rappel, les compétences Equilibre social de l'Habitat, Equipements sportif et culturel, Politique de la ville, Aménagement de l'espace communautaire, Déplacements et Environnement ont été transférées en 2012.

Enfin, les taxes indirectes (taxe sur l'électricité, droits de mutation) et les droits de stationnement sont stables par rapport au réalisé 2012. Ces recettes représentent environ 1.1 M€.

• **La péréquation horizontale :**

Il s'agit de reversements de fiscalité entre collectivités de même strate. La loi de finances pour 2013 accentue ces mécanismes de solidarité, et la ville du Pré Saint-Gervais devrait en bénéficier.

2 fonds sont concernés :

- le Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) : son enveloppe va augmenter de 9.5% en 2013. La recette est estimée à plus d'1.5 M€ contre 1.4 en 2012 ;
- le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) : son enveloppe va doubler en 2013, soit une recette supplémentaire pour la ville de 50 K €.

• **Les dotations de l'Etat et les autres subventions :**

C'est par le biais de ses dotations que l'Etat fait contribuer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics : ainsi, la Dotation général forfaitaire (DGF) n'augmentera pas

et la Dotation nationale de péréquation (DNP) devrait être en légère baisse (– 4.5%). Cette baisse devrait se poursuivre en 2014.

En revanche, l'enveloppe de la Dotation de solidarité urbaine a été augmentée, particulièrement pour les villes les plus défavorisées. La commune, classée au 155^e rang sur 729 en 2012, devrait donc voir sa dotation augmenter de +10%, et son montant atteindra 1.1 M€ contre 1 M€ en 2012.

Les subventions du Conseil général et de la CAF sont à peu près stables.

On peut constater que le financement du budget de la ville dépend grandement des choix arrêtés par les lois de finances, que ce soit en matière de politique redistributrice horizontale entre collectivités (FSRIF et FPIC) ou verticale (DSU), ou en matière de maîtrise des dépenses du budget de l'Etat (DGF, DNP).

- **Les produits de services :**

Cette catégorie regroupe les redevances payées par l'utilisateur d'une part, et les remboursements opérés par Est Ensemble dans le cadre de la mise à disposition des services transférés d'autre part. Les prévisions de recettes issues des usagers représentent 1.4 M€ et sont stables. En ce qui concerne les recettes issues de la mise à disposition des services, elles diminuent de moitié en raison du transfert effectif des personnels entre avril et juin (0.8 M€). Cependant, les équipements devraient continuer à être gérés par les villes pendant toute l'année 2013. La ville se fera donc rembourser les frais de gestion de la piscine et de la bibliothèque.

Des services à la population améliorés avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à environ 21.7 M€ contre 21.2 M€ réalisées, soit + 2.3%. A périmètre constant, c'est-à-dire en intégrant les dépenses désormais portées par le budget de la CAEE, la progression serait de 5.4%, ce qui marque la volonté d'améliorer les services rendus.

- **Les charges à caractère général :**

Les inscriptions 2013 augmenteront de l'ordre de 9% par rapport au réalisé 2012. Voici quelques-unes des actions nouvelles pour 2013 :

- **Cadre de vie**

- amélioration du fleurissement de la ville grâce à la mise en place de 359 jardinières ;
- renforcement de l'entretien des squares et des espaces verts ;
- « actions propreté » de la voirie: développement d'une « action propreté » par mois (nettoyage, rebouchage des trous, marquage au sol, ...) ;
- Agenda 21 : après le diagnostic mené en 2011 et 2012, les 1ères actions liées au développement durable devraient avoir lieu en 2013. Ces actions auront à la fois un volet interne (formation des agents aux éco-gestes, tri dans les bureaux, économies d'énergie dans les bâtiments...) mais aussi un volet externe à destination des Gervaisiens (actions de sensibilisation, accompagnement d'associations, événements...).

- **Habitat**

- projet à arrêter avec la CAEE d'une Maison de l'habitat avec des permanences de l'ADIL, du Pacte Arim...).
-

- **Jeunesse**
 - colonies de vacances : l'augmentation du budget qui avait été votée en 2012 est reconduite en 2013 afin de permettre à un maximum de jeunes de partir. Des activités seront proposées, sans interruption, lors des vacances scolaires y compris pendant les mois de juillet et août ;
 - mise en place de 2 « chantiers jeunes » pour rénover la salle de permanence du collège et le Préfabriqué qui accueille les jeunes pendant l'été.
- **Education : faciliter l'apprentissage à l'école**
 - réforme des rythmes scolaires : la commune souhaite mettre en place dès la rentrée 2013 la semaine de quatre jours et demi. A cet effet, une somme est provisionnée, notamment afin de développer les activités périscolaires ;
 - augmentation des effectifs : cette augmentation a pour conséquence une augmentation du nombre d'encadrants dans les écoles ;
 - arrivée d'un 2^e adulte relais.
- **Manifestations et actions envers la population**
 - animations autour de l'artisanat d'art de la place Séverine : création d'un label « artisanat d'art du Pré Saint-Gervais », inauguration du quartier pendant la Nuit Blanche, évènements... ;
 - manifestations culturelles et associatives : célébration des 100 ans de Jean Jaurès le 25 mai, célébration du 14 juillet à la butte rouge, fête des associations au square Henri Sellier, cycle Gladiator... ;
 - développement des services en ligne : développement d'un espace citoyen et du paiement en ligne pour les usagers, télétransmission des actes en préfecture et des pièces comptables en trésorerie... ;
 - mise en place de nocturnes pour les services ouverts au public.
- **Petite enfance : développer l'offre**
 - installation d'une troisième MAM auprès d'Antin Résidence rue E. d'Orves permettant d'accueillir entre 9 et 12 enfants.

• **Les frais de personnels : mise en place des emplois d'avenir et renforcement de la protection sociale**

Ils devraient être stables par rapport au réalisé 2012 (12.5 M), et représenter 53% des recettes de fonctionnement. Cette stabilité s'explique notamment par le transfert progressif des personnels à la Communauté d'agglomération Est Ensemble. A périmètre constant, l'évolution serait de + 4%.

Cette évolution est liée à l'augmentation du taux des cotisations, à la revalorisation du SMIC, mais aussi au choix de la collectivité d'instaurer une protection sociale complémentaire, ainsi que d'instaurer 10 emplois d'avenir.

• **Les autres charges de gestion courante maîtrisées :**

Ces charges comprennent à la fois les subventions aux associations, et les contributions obligatoires de type sapeurs-pompiers de Paris. Le poids de ce poste est en légère diminution (-3%) du fait que la subvention à l'Ecole de musique n'est plus du tout portée par le budget de la ville, mais par le budget d'Est Ensemble.

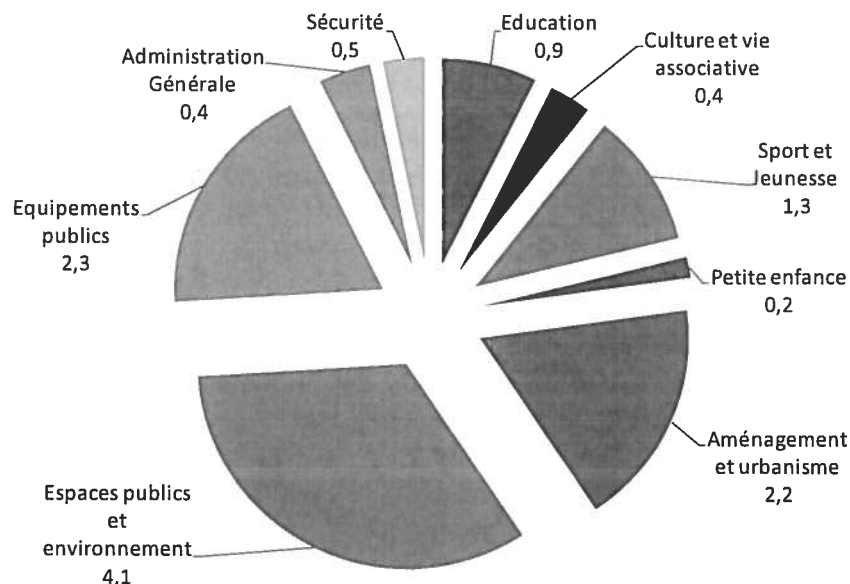
- **Des frais financiers très réduits :**

La ville n'ayant pas emprunté depuis 2008, et ayant remboursé l'emprunt exceptionnel contacté pour l'opération Guitel, les frais financiers représentent un montant de 0.2 M€, soit une baisse de 20% par rapport à 2012.

En conclusion, le niveau des recettes et des charges de fonctionnement estimé pour 2013 permet de dégager un autofinancement de 2.1 M€ contre 1.6 M€ au budget primitif 2012.

Un programme d'investissement toujours soutenu

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 12.8 M€, dont 12.3 € millions de dépenses d'équipement. Voici la répartition de ces dépenses par grands secteurs (en M€) :



Côté espaces publics et environnement, le budget d'investissement comprend à la fois des chantiers lancés précédemment et qui se terminent en 2013 comme la requalification des squares Sellier, Faidherbe et Moulin ou la réhabilitation de l'avenue Ferrer, mais aussi des projets nouveaux comme la réhabilitation de la rue Stalingrad et de celle qui entoure le square Sellier, la sécurisation du carrefour Lamartine / Progrès, la mise en place de vidéo protection au parking Anatole France, la rénovation de l'éclairage public de l'avenue E. Vaillant...

Côté équipements, 2013 marque la fin des travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville et de la P'tite Criée. Outre les travaux récurrents d'entretien des écoles et des bâtiments communaux, de nouveaux chantiers seront initiés : la Maison des médecins, le double vitrage de l'école Jaurès Brossolette, les vestiaires du gymnase Nodier, l'implantation d'une 3^e MAM... Enfin, les études lancées en 2012 pour le projet de salle de spectacle aboutiront en 2013.

Côté aménagement et urbanisme, sont inscrites les acquisitions du 58 rue du Belvédère, de Lamartine, du 7 rue Emile Augier, du 9 rue Franklin pour favoriser le logement social et de futurs aménagements.

A noter que la réhabilitation de la halle des tennis et les opérations de RHI et d'OPAH vont être cofinancées par la ville et la Communauté d'agglomération Est Ensemble.

Au total, en prenant en compte les dépenses d'investissement reportées de 2012 pour 2.7 M€, les dépenses d'investissement s'élèvent à 15.5 M€.

Le financement des investissements : un autofinancement important

Les investissements seront financés d'une part par des ressources propres, d'autre part par l'emprunt.

Les recettes prévisionnelles d'investissement représentent 7.7 M€. Elles se composent de la manière suivante :

- 1.9 M€ à des taxes d'urbanisme et au FCTVA,
- 1.9 M€ à des subventions,
- 1.8 M€ correspondent à des cessions immobilières dans le cadre du RHI, et aux cessions du 2 bis Lamartine et du 30 Péri dans le cadre de logements sociaux,
- 2.1 M€ à de l'autofinancement.

En affectant la totalité de l'excédent de 4.5 M€ de 2012 en investissement, et en intégrant les recettes reportées de 0.9 M€, la section s'équilibre avec un emprunt de 2.4 M€ environ pour 2013.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions ? La parole à Serge VOLKOFF.

M. VOLKOFF :

Ce conseil a l'habitude que nous formulions, chaque année à cette époque, le même souhait, régulièrement déçu, qu'il puisse y avoir des conditions de préparation sensiblement différentes sur la réflexion que nous portons sur les budgets à venir. Je vais donc refaire cette remarque extrêmement brièvement puisque nous l'avons déjà suffisamment exprimée.

En Commission des finances, je me suis rendu compte - c'est bien normal - que ce dont nous discutons aujourd'hui est budgété et sera fait, et que ce qui ne figure pas dans ce document n'est pas budgété et ne se fera donc pas. Nous avons ce soir ce débat et c'est légitime. Je ne conteste pas son utilité. Mais il n'y a pas de réel débat sur des propositions ou des critiques émanant des non-membres de la majorité sur des choix qui pourraient être susceptibles de modifications. Je respecte complètement le calendrier de travail des services. Je trouve normal que nous en soyons à peu près à cette étape. En revanche, nous continuons à plaider pour que soit organisé, à l'automne, un moment d'échanges sur le fond. Cela pourrait se faire notamment dans le cadre des commissions, sur des points précis du secteur qu'elles recouvrent, en scindant les différents domaines d'intérêt. On voit bien que pour balayer l'ensemble des sujets abordés ce soir, il faudrait plusieurs réunions de même durée que celle-ci.

Alors, nous allons intervenir sur certains points qui nous semblent importants. J'insiste pour dire qu'une bonne partie de ce qui est présenté nous semble intéressant, légitime, que nous n'avons pas de raisons de les contester. Mais il serait quand même préférable que nous ayons, suffisamment en amont, participé à des échanges sur le fond et eu la possibilité de faire des propositions. Dans la mesure où nous sommes tous ici des élus, nous sommes tous interpellés par les Gervaisiens qui nous demandent des comptes, des réponses à leurs questions. Pourquoi a-t-on décidé cela? Pourquoi n'a-t-on pas fait ceci? Voilà, je ferme ce préambule. J'avais annoncé que

je ne serai pas long. Je crois m'y être tenu.

Je voudrais maintenant intervenir sur le contenu et, de manière un peu générale, sur les ressources de la ville et leur usage.

Je vais démarrer de manière un peu perfide. Mais ne chargez pas la perfidie plus qu'il n'y a lieu... Je citerais le procès-verbal de la réunion analogue de 2009: « Faire plus avec moins, voilà la politique que le gouvernement impose aux collectivités locales. La loi de finances de 2009 s'inscrit dans la triste continuité de la loi de finances de 2008 ». Nous connaissions alors un contexte économique et financier difficile de réductions et de limitations de la dotation publique au budget des collectivités locales. Nous sommes aujourd'hui en 2013. Le contexte financier est à peu près le même. Cela a été rappelé, la dotation publique se trouve limitée. Pourtant, votre présentation indique que « les collectivités locales prendront pleinement part à l'effort collectif ». De manière bien compréhensible ou prévisible, on voit donc que dans l'intervalle, une autre majorité est arrivée au pouvoir, que la majorité municipale se sent des affinités politiques avec le gouvernement – ce que l'on peut comprendre – et qu'elle change donc de ton dans sa manière de commenter la réduction des dotations budgétaires en jugeant légitime que les collectivités participent à cet effort.

Ce n'est pas cela que je voudrais critiquer ; en tous cas, pas durement. Cela fait partie des règles du jeu politique, semble-t-il. Par ailleurs, nous sommes loin de considérer que la réduction de la dette et des déficits publics ne serait pas un objectif absolument légitime. Il l'est. En étant très schématique, on peut dire que la dette est payée par les pauvres aux riches. En effet, la dette de l'Etat est payée par les pauvres - quand certaines dépenses publiques n'ont plus lieu ou par leurs impôts - aux riches puisque l'Etat doit cet argent à un certain nombre de gros actionnaires, et donc à des gens financièrement puissants. Par conséquent, c'est une forme de dépendance vis à vis d'eux. Cet objectif de réduction de la dette n'est donc pas contestable.

Ce qui pose d'avantage problème, c'est le fait d'alimenter, par des tournures de ce type, l'idée que la crise est extérieure. Pour le dire à nouveau de manière très sommaire, cela revient à expliquer que la pression financière viendrait d'une sorte de météorologie économique et politique pesant sur nous et que, ma foi, l'espace d'action politique serait restreint, au plan national, international, voir local. Ce sont les marchés financiers qui... C'est l'Union européenne, et plus précisément sa direction des affaires économiques et financières, qui... Tout récemment, c'est la Cour des comptes qui... Ce serait donc une série d'autorités non élues et non politiques qui décideraient de la vie des citoyens, y compris dans notre pays et dans notre ville. A ce moment-là, à quoi bon avoir élu François HOLLANDE - et nous y avons contribué comme d'autres ici - si c'est pour qu'il en rabatte tant sur son intention de revoir le Traité européen? A quoi bon avoir élu des députés de gauche en grand nombre si, lors des débats sur la négociation sociale relative aux nouvelles formes du droit du travail, ils considèrent par avance – ou sont incités à le faire - qu'ils devront prendre le produit de la négociation telle quelle sans y toucher ? Et cela même alors que ce sujet soulève des enjeux salariaux majeurs et donc très importants, y compris pour les finances d'une ville comme la nôtre. A quoi bon avoir élu des députés européens, dont beaucoup de gauche, si les tractations de la semaine dernière entre les gouvernements et la Commission européenne ne peuvent pas être reprises en main et amendées par les parlementaires élus? Les déterminants d'une croissance un peu poussive, de politiques de rigueur et d'austérité dans bien des pays (etc.) sont des enjeux politiques ! Ils ne doivent pas être posés comme des éléments extérieurs. Excusez-moi pour ce détour mais il nous tient vraiment à cœur politiquement, même si je suis bien conscient que ce n'est pas au niveau de notre ville que l'on peut régler les problèmes soulevés.

Je vais conclure brièvement en revenant au Pré Saint-Gervais, avec une question que je résume ainsi : la politique publique de notre ville prend-elle sa place dans la bataille de l'emploi? En effet, ce combat se mène à tous les niveaux. Beaucoup d'économistes, d'experts, disent que nous avons bien plus besoin en France de formes d'intervention locales, régionales surtout, mais aussi

départementales, municipales, dans la bataille de l'emploi. Je partage vraiment ce point de vue. Vous citez les exemples de la venue d'un certain nombre d'entreprises: ORPEA, MONOPRIX etc. Ce n'est pas spontanément à ce type d'initiative que je songe. Sans pour autant les condamner. Ces entreprises sont ici. Elles pourraient être ailleurs et créer des emplois ailleurs. Elles sont là, tant mieux pour nous. Mais ma question soulève autre chose. La ville est-elle soucieuse de son nombre d'emplois en tant qu'employeur? Est-elle soucieuse, dans les marchés qu'elle passe, dans les priorités qu'elle se donne, des créations d'emploi potentielles que cela génère? Pour des Gervaisiens certes mais pas forcément que pour eux. Avec nos 30 et quelques Millions d'euros, prenons-nous une modeste part dans cette bataille pour l'emploi? Veillons-nous à ce que leur usage se traduise par un peu moins de chômage dans notre département et dans le pays?

M. Le Maire :

La parole à Mathias OTT.

M. OTT :

Lors du débat d'orientation budgétaire, certaines choses changent et d'autres non. Comme Serge VOLKOFF l'a relevé, effectivement, il y a eu un « avant mai 2012 » et un après. Avant, c'était facile finalement. Nous commençons en parlant du contexte très difficile dans lequel nous étions, du méchant gouvernement qui étranglait les collectivités, qui transférait sans cesse, année après année, des compétences sans compensation financière. Il y avait une sorte de cadrage général que nous avons fait, et notamment Jean-Luc DECOBERT avec brio, pendant plusieurs années. Aujourd'hui, il serait difficile de dire la même chose, alors même que le contexte financier est effectivement assez semblable, à quelques détails près, fort justement relevés par Jean-Luc DECOBERT. Oui, ce n'est pas parce que la Gauche est arrivée au pouvoir que, par un coup de baguette magique, les millions pleuvent maintenant sur les collectivités. Nous savons bien tous qu'elles doivent prendre une part importante dans la politique de redressement du pays. Nous ne pouvons pas faire l'impasse sur le fait que nous avons hérité d'une situation financière extrêmement difficile. On dit souvent que la Droite serait meilleure gestionnaire que la Gauche. Mais au final, après 5 années sous la présidence de Nicolas SARKOZY, il y a 600 Milliards € de dette supplémentaires, dont à peine un tiers est imputable à la crise! Au regard de ce contexte, des efforts doivent évidemment être demandés à tous. Mais il existe une différence majeure entre ce que la Droite a fait et ce que la Gauche fait actuellement, comme le budget 2013 l'a montré : nous demandons des efforts à tous les acteurs économiques, mais d'abord à ceux qui ont le plus, à ceux qui ont les moyens d'y contribuer le plus. Cela s'applique aussi aux collectivités. Nous avons parlé du gel des dotations et d'une contribution notamment au titre du crédit compétitivité-emploi. Mais il ne s'agit pas d'une contribution générale appliquée à toutes les collectivités sans différencier villes riches et villes pauvres! Il s'agit d'une contribution plus juste. Nous avons évoqué la DSU. Malgré le gel des dotations, avec le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT, nous allons donner plus aux villes qui en ont le plus besoin, justement en retirant de l'argent à celles qui ont le plus de moyens, notamment dans l'ouest parisien et les Hauts-de-Seine. Alors, oui, le contexte est sensiblement le même, mais la politique menée n'est pas tout à fait la même...

A l'inverse, ce qui ne change pas, année après année, ce sont vos interventions lors de ce débat. Même si elles prennent des tonalités différentes, on en revient finalement – plutôt malheureusement et j'insiste là-dessus - au discours de la méthode. Il n'y a pas eu assez de concertation, vous n'avez pas eu le temps de discuter, d'échanger... etc. Mais je voudrais vous rappeler qu'il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire. Il sert justement à confronter des choix, à échanger des points de vue. Mariama LESCURE le fera peut-être, mais je souhaiterais que vous nous disiez quelles seraient vos préconisations. Que, peut-être, les choix présentés par la majorité ne sont pas les bons. Que, peut-être, ce ne sont pas les squares qu'il faut rénover, mais autre

chose. Que, peut-être, il faut investir plutôt dans la vidéo surveillance ou une nouvelle école qu'en direction de la culture, du logement ou de la lutte contre l'insalubrité. Nous aimerions vous entendre sur vos choix ! Puisque vous êtes élus de l'opposition, j'imagine que vous avez des options différentes à présenter, et non pas seulement des préconisations de méthode. Nous avons ce soir ce débat pour présenter les choix qui seront les nôtres lorsque nous voterons le budget. Il faut en profiter ! Nous avons toute la soirée pour vous entendre sur vos priorités. Cela permettrait d'avoir un vrai débat politique riche.

Je voudrais aussi revenir sur certains de vos propos qui m'ont marqué, même s'ils n'ont rien à voir avec le point de ce soir. A quoi bon avoir élu des députés de gauche à l'Assemblée ? A quoi bon avoir élu une majorité de gauche ? Certes, tout n'est pas parfait, les choses s'avèrent difficiles. Le contexte financier dont nous héritons est malheureusement lourd. Mais je vous répondrais : à quoi bon avoir élu des députés de gauche si c'est pour voter le mariage pour tous comme nous l'avons fait il y a quelques semaines ? Si c'était pour voter la suppression de la loi TEPA l'été dernier ? Si c'était pour revaloriser la prime de rentrée scolaire ? Rien n'est parfait. Mais je n'ose croire que vous puissiez dire « à quoi bon » avec tout ce qui a déjà été engagé depuis 6 mois malgré ce contexte difficile.

Je finirai par un dernier mot sur l'emploi. Comme vous le savez, ce n'est pas la première des compétences de la ville. Cela relève plutôt de l'action du Président de l'agglomération. Alors, je suis surpris par le ton de votre question quand on voit ce qui a été fait à notre petite échelle. Nous avons notamment participé à créer depuis 8 ou 9 ans 10 000 m² d'activités. Nous parlons donc bien d'emplois. Quand nous évoquons l'arrivée d'ORPEA, l'immeuble YVOIRE, nous parlons bien d'emplois aussi pour les Gervaisiens et les habitants du département. Et ce même si quand nous avons fait ces choix, vous ne les partagiez pas tous à l'époque. Par ailleurs, nous avons décidé de créer 10 emplois d'avenir. Cela vous paraît peut être peu. Mais à l'échelle de notre ville, c'est un effort considérable pour l'emploi des jeunes. Il en va de même quand nous marquons des engagements forts en matière d'investissement (13 M€ cette année) : c'est autant d'argent pour les entreprises de notre territoire qui vont elles-mêmes créer de l'emploi.

M. Le Maire :

La parole à Mariama LESCURE. Vous avez demandé la parole, non ? Vous l'avez donc. Ce sera ensuite le tour de Serge VOLKOFF puis de Catherine SIRE-SABADO.

Mme LESCURE :

J'espère que je ne vais trop vous décevoir dans mon intervention... Je suis prête à rester toute la soirée avec Mathias OTT et ceux qui le voudraient, pour débattre. Mais je ne suis pas sûre que toute le monde le souhaite. En tous cas, je suis prête et je suis sûre que Serge VOLKOFF et Catherine SIRE-SABADO le sont aussi...

Dans son introduction, Monsieur le Maire a listé un certain nombre de projets, repris ensuite par Jean-Luc DECOBERT, dont celui relatif à l'éducation. Je voudrais dire à Mathias OTT que je suis désolée par avance mais, comme d'habitude, je vais parler de concertation sur ce sujet qui me tient beaucoup à cœur. Nous avons donc eu la confirmation dans vos propos que la ville souhaite mettre en place dès 2013 la semaine de 4,5 jours. Monsieur le Maire a beaucoup parlé de « concertation ». Evidemment, nous sommes d'accord avec cela. Nous sommes bien contents d'apprendre, ce soir, que vous avez organisé cette concertation avec les enseignants, les parents, sans doute les centres de loisirs, car le sujet vaut effectivement que l'on s'y attarde. Quand on suit les débats au niveau national, nous pensons tous effectivement que ce sujet mérite une large concertation car beaucoup de choses vont se résoudre dans les modalités d'organisation, dans les compromis qui vont, à notre sens, devoir être mis en place. Cela étant, Monsieur le Maire a parlé également de concertation avec les partenaires et leurs salariés. Il me semble que le Conseil

municipal aurait au moins pu être informé, et notamment les membres de la commission traitant ce sujet. Je ne parle même pas d'une réunion... Cela a l'air d'être tellement compliqué à organiser... Mais nous aurions pu être informés de la tenue de cette concertation et de ses termes. Cela paraît un minimum. Outre que cela soit intéressant, cela nous permettrait éventuellement de répondre aux Gervaisiens qui nous interpellent sur ce sujet, de leur apporter quelques explications, au lieu de dire que nous serons prêts à répondre plus tard quand nous serons au courant... Ayant posé la question pour la énième fois, je sais que vous réfléchissez à la réunion d'une commission municipale. Des personnes se penchent sur le sujet. Mais a priori elle n'aurait lieu que quelques jours avant le prochain Conseil municipal. Ce n'est donc pas à la veille du Conseil qui votera le budget que l'on en débattrait ! Même si j'entends que la concertation aura lieu jusqu'en juin. Une nouvelle fois, je pense que tout sera arrêté, fixé, sans que nous n'ayons pu faire d'éventuels apports. Car je prétends que nous pouvons y apporter des choses.

Par ailleurs, toujours au sujet de l'école, vous mentionnez dans la présentation une augmentation des effectifs qui « a pour conséquence une augmentation du nombre d'encadrants dans les écoles ». Pourrait-on avoir plus d'explications ?

Je suppose que vous répondrez globalement ensuite, je poursuis donc sur un autre sujet. Ceux qui étaient présents à l'époque s'en souviennent certainement, en 2001, lors des élections municipales, quand nous avons établi un accord de fusion juste avant le 2nd tour, nous avons prononcé un mot qui était celui de salle de spectacle. Je ne reviendrai pas sur le fond du sujet une fois de plus. Mais nous sommes très heureux de voir, qu'en 2013, elle va arriver et qu'elle satisfera un certain nombre de besoins. Aujourd'hui, nous allons vous proposer un nouveau projet et nous espérons qu'il ne faudra pas attendre autant d'années pour qu'il voie le jour ! Un certain nombre d'actions sont conduites par la ville en direction de la jeunesse. Je ne vous ferai pas l'affront de les lister. Il y en a beaucoup, du LAPE au CUCS, et plein d'autres. Cela étant, il nous semble qu'il manque un phare à l'ensemble de ces actions telles qu'elles sont conduites. Par phare, j'entends un lieu précis, identifié facilement, qui soit un beau lieu permettant aux parents, adolescents, jeunes adultes, de se reconnaître. Qu'ils en soient fiers. Dans ce lieu, seraient regroupées toutes ces actions, plus un certain nombre d'autres que nous pourrions vous proposer si vous le voulez et qui pourraient être menées à l'intérieur de ce phare. Il ne s'agit pas de construire quelque chose, de dépenser des milles et des cents. Ce n'est pas nous qui vous inciterions à cela. Mais on pourrait tout à fait investir un lieu - je suis sûre qu'il y en existe au Pré Saint-Gervais - l'embellir et faire en sorte qu'il devienne un espace de rencontres où les jeunes, les parents, pourraient parler, poser des questions, partager et trouver des réponses.

M. VOLKOFF :

Je voudrais faire une remarque rapide. Je pense que nous serons d'accord, Mathias OTT, sur le fait que lorsqu'on se cite les uns les autres dans ce Conseil, il faut reprendre les phrases intégralement. Je n'ai jamais dit « à quoi bon avoir élu des députés de gauche Point ». Ma phrase sera au compte-rendu, je ne vais pas la répéter. J'ai dit : à quoi bon avoir élu des députés de gauche si c'est pour que le gouvernement leur enjoigne de respecter à la lettre un accord pour lequel tout le monde sait et admet que le rapport de forces a été très largement en faveur du MEDEF. Je ne vais pas me réexpliquer, tout le monde a saisi ce que je voulais dire. Je suis convaincu de la nécessité pour le Parlement majoritairement à gauche d'intervenir sur ce texte dans un meilleur sens. Cela dit, je suis conscient que cela n'a pas directement à voir avec les questions politiques locales, je n'insisterai donc pas d'avantage.

Mme SIRE-SABADO :

Mon intervention posera quelques questions purement locales. Dans ce qui a été évoqué, il me semble n'avoir pas entendu parler d'un projet pourtant inscrit à notre ordre du jour aujourd'hui, qui

concerne le développement durable et l'Agenda 21. Il était temps ! Nous avons voté la mise en place de cet Agenda 21 le 8 mars 2010. Il y a donc 3 ans. Nous n'entrevoions l'annonce des premières mesures que maintenant. Mené à un train de sénateurs, ce projet aura sans doute bien du mal à être suivi des effets voulus. En effet, pour le rendre crédible, il aurait fallu y mettre un peu plus d'enthousiasme et de force dans sa réalisation. Vous disiez à l'époque qu'une des conditions de réussite de l'Agenda 21 était qu'y soient associées les forces vives de la ville. On ne les a guère vues mobilisées... Les personnels municipaux attendent toujours d'être formés aux éco-gestes. Nous attendons en vain depuis 3 ans que l'équipe municipale elle-même montre l'exemple aux citoyens. Nous n'avons pas senti la conviction nécessaire à la réussite de ce projet dans son pilotage. Si cet Agenda 21 ne se traduit pas par des gestes réels, par de véritables améliorations dans les consommations d'énergie, il risque de passer pour une simple opération de communication au détriment d'une véritable démarche au bénéfice de tous.

D'autre part, vous nous faites la remarque que nous ne critiquons pas les opérations engagées. Et bien si ! Concernant le renforcement de l'entretien des squares, nous attendons toujours un véritable bilan sur la solution retenue, c'est-à-dire sur le recours à des services privés pour le nettoyage. Quand je parle de bilan, j'entends que chacune des parties prenantes soient prises en compte, notamment les utilisateurs des squares et jardins. Doit également faire partie des considérants une réflexion du point de vue du type d'emplois créés. Par ailleurs, nous avons bien noté l'amélioration du fleurissement de la ville. Nous espérons juste qu'il subsistera au-delà de l'année qui précède l'élection municipale et que nous pourrons en bénéficier les années suivantes...

Ma dernière question concernera le bilan du stationnement payant. Nous avons posé la question l'année dernière à la même époque et vous nous aviez promis un bilan. Nous l'attendons toujours. Quelles sont les rentrées d'argent ? Que coûte-t-il ? Comment répond-il aux besoins de stationnement ? Autant d'éléments intéressants que nous souhaiterions avoir.

M. Le Maire :

Sur le premier point, je laisse Dunia MUTABESHA vous répondre.

Mme MUTABESHA :

Concernant l'Agenda 21, nous l'évoquerons effectivement dans un point ce soir. Mais je remercie Catherine SIRE-SABADO de faire remarquer que nous avons entamé depuis 3 ans cette démarche qui, comme vous le savez, est longue. La première délibération date effectivement du 8 mars 2010. Je ne vous ferai pas l'affront de vous rappeler ce qu'est un Agenda 21 puisque nous en parlons depuis 3 ans et que vous êtes régulièrement sollicités pour participer à divers ateliers thématiques et y apporter justement votre contribution. Nous nous sommes engagés à en faire une démarche participative. Il me semble que cela a été le cas. Nous avons passé la 1^{ère} étape consistant à élaborer un diagnostic partagé. En est sorti un beau document sur lequel nous avons beaucoup communiqué. Nous sommes maintenant dans la phase de définition des stratégies. Vous avez été conviés et vous avez participé avec nous à prioriser des objectifs qui déclineront les actions à mettre en place. Je ne vois donc pas quel est le reproche fait à cet Agenda 21. En moyenne, une telle démarche prend entre 3 et 4 ans. Il me semble que le calendrier est respecté.

M. Le Maire :

Je voudrais apporter des éléments de réponse aux questions posées mais également à l'opposition que vous faites valoir sur un certain nombre de nos choix en disant que, finalement, ils auraient pu être différents ou être faits différemment.

D'abord, je marque un désaccord d'analyse sur votre exposé, Monsieur VOLKOFF, dans la comparaison entre 2012 et 2013. Il y a naturellement une certaine posture, que vous avez

soulignée. Aujourd'hui, nos amis politiques sont au pouvoir alors qu'hier c'était nos adversaires. Cela se traduit aussi dans le langage car les élus locaux sont des militants politiques au sens noble du terme. Ils partagent des valeurs. Certains combattent, certains soutiennent. C'est une réalité. Je trouve que cela est sain pour la démocratie. Sur le fond de l'analyse, je ne partage pas votre vision. J'espère être tout à fait précis dans les chiffres : la croissance en 2012 a été de 0,3% quand celle annoncée pour 2013 est inférieure à 0,1%. Ce n'est pas le même contexte ! Dans le même temps, et cela me paraît extrêmement important à souligner, la politique fiscale menée sous l'autorité du Président François HOLLANDE en direction des collectivités locales est aujourd'hui une politique plus juste. Je prends l'exemple d'un dossier qui a traversé le temps, celui de la dotation de péréquation FPIC. Elle a été en effet initiée par l'ancien ministre de l'intérieur Claude GUEANT. Rappelez-vous que la politique décidée alors par la Droite amenait nos territoires de Seine-Saint-Denis à être contributeurs de ce fond ! Depuis, elle a été amendée et revue dans ses critères d'évaluation, à juste titre et avec grand soulagement pour nous. Aujourd'hui, comme nous l'avons dit, notre ville et la majorité de celles du département sont bénéficiaires de cette contribution ! Alors, non, ce n'est pas le même contexte de préparation budgétaire. On le voit à travers le taux de croissance, les moyens ne sont pas à la hausse. Mais, j'insiste, ce qui change, c'est aussi la justice fiscale mise en œuvre par le gouvernement actuel.

Ensuite, j'entends vos propos sur le volontarisme municipal en matière d'emploi, repris d'ailleurs dans l'intervention de Catherine SIRE-SABADO. Dans le sens d'une politique au service du développement de l'emploi, nous sommes attentifs naturellement à ces questions. Mais c'est plus sur le type d'emploi que sur le nombre d'emplois, avec la question de l'emploi public ou privé. Qu'un service soit rendu par des agents publics ou privés, c'est de toute façon de l'emploi. Ce ne sont pas les mêmes, ni la même nature. Le débat existe là-dessus. Je ne le fuis pas. Je suis prêt dossier par dossier, DSP par DSP, à expliquer - nous n'avons pas à nous justifier - pourquoi nous avons fait ces choix. Au sujet de la délégation de service public sur les centres de loisirs, j'ai eu l'occasion d'expliquer pourquoi nous optons pour une DSP auprès d'un mouvement d'éducation populaire avec qui nous partageons des valeurs. Je suis prêt à le faire sur tous les sujets.

Par ailleurs, Mariama LESCURE a évoqué la question des rythmes scolaires. Une phrase m'a interpellé particulièrement. Vous parlez de compromis. Or je pense que l'éducation mérite mieux qu'un compromis ! Elle a toujours été une priorité affichée pour notre ville, un de nos engagements majeurs. Sur ce dossier, je souhaite que nous arrivions vite au débat de fond, que nous dépassions la question des formes et qu'on me dise pourquoi, quand, où. J'entends le reproche qui nous est fait de ne pas avoir organisé une réunion interne à ce Conseil sur la question de l'aménagement des rythmes scolaires. Tout de même, il me semble que, depuis plus d'1 an maintenant, le Ministre de l'Education nationale a mis ce sujet à l'ordre du jour. Des médias de toutes sortes s'en sont saisis. Nous avons entendu nombre d'expressions de la part de tous les partenaires, quels que soient leurs rôles, leurs postures. Il me semble que nous, élus locaux, avons suffisamment d'informations pour connaître les enjeux qui étaient devant nous. L'exercice de style paraît certes compliqué. J'ai rencontré les parents d'élèves, les enseignants, les salariés de la FOCEL. J'ai évoqué ces questions avec eux. J'ai senti une inquiétude. On me dit « oui mais nous ne savons pas encore ce qui va se faire ». D'un côté, on nous demande de dire rapidement quelles seront nos décisions de manière à ce que chacun puisse apprécier, juger, supporter ou condamner. Et dans le même temps, nous avons pris le parti d'une construction commune et partagée de ce projet. Naturellement, nous allons continuer à travailler dans ce sens malgré ces voix parfois différentes.

Sur la question de l'augmentation des effectifs en direction de la scolarité et de la jeunesse, oui, effectivement, ils évoluent. Pourquoi ? Tout simplement parce que le nombre d'élèves augmente. Donc de manière logique, il faut faire face à cette croissance. Nous avons décidé d'accompagner cette évolution avec des personnels plus nombreux.

Enfin, j'entends votre expression sur la question du lieu culturel et vos critiques sur ce que doit être le débat. Je ne sais pas comment on pourrait qualifier précisément notre différence, mais nous avons une certaine divergence. Sur ce plan, je ne partage pas l'analyse de Serge VOLKOFF, répétée depuis plusieurs années, concluant que nous ne mettrions pas au débat des choix qui pourraient être différents. Concrètement, un budget n'est pas quelque chose que l'on décide courant janvier pour ensuite tenir un débat et voter en mars. Un budget est d'abord et avant tout la mise en œuvre d'un projet de ville qui va à son rythme. S'il doit y avoir débat, ayons-le sur le projet de ville ! Très honnêtement, parlons-en ! Regardons si la gauche a de vraies divergences ou si nous sommes capables de nous rassembler sur des projets. Un budget n'est pas une démarche qui arrive comme cela, de façon isolée. Il ne fait qu'acter une étape complémentaire d'un projet, en l'occurrence le nôtre, celui que nous portons. Ici se situe la vraie divergence. Concernant la salle de spectacle et le lieu culturel, il y a certes l'ambition politique pour nos concitoyens. Mais il y a aussi le principe de réalité ! Je dis les choses très tranquillement. J'aurais pu citer cet exemple tout à l'heure quand je parlais de l'apport d'Est Ensemble à notre ville. Aujourd'hui, s'il n'y avait pas la communauté d'agglomération, nous ne pourrions pas envisager le déplacement du garage municipal et donc pas investir ce lieu de manière différente. Or ce qui a déclenché la faisabilité de ce projet, c'est bien la possibilité d'utiliser ce lieu.

Encore une fois, le débat est là, et il permet ces échanges. Voilà très clairement ce que je voulais y apporter. Pas simplement pour faire des réponses qui seraient juste contradictoires mais pour nourrir ce débat. Je reformule mon vœu que ces divergences puissent être dépassées pour l'intérêt de tous. Voilà mon ambition.

Mme LESCURE :

Je pense que c'est aussi notre ambition, que c'est aussi pour cela que nous prenons la parole ici.

M. Le Maire :

La parole à Didier HEROUARD et à Raphaël SCIALOM.

M. HEROUARD :

Nous sommes toujours dans le débat d'orientation budgétaire? Oui. Vous avez constaté quel silence accompagnait vos premières interventions. C'était probablement l'expression du grand intérêt que nous avons tous pour ces débats d'orientation budgétaire... Énième débat d'orientation budgétaire, énième litanie de même teneur. Nous sommes les meilleurs, nous n'augmentons pas les taux, nous enregistrons les hausses des bases et les Gervaisiens paieront plus d'impôts alors que la situation exigerait des réductions drastiques de dépenses. Je ne manquerais pas de vous préciser qu'effectivement, comme d'habitude, pour moi, le budget d'une année devrait être traité dans l'année qui le précède. Donc celui de 2013 aurait dû être vu fin 2012, celui de 2014 devrait l'être fin 2013. Mais j'ai bien entendu que, grâce à ce budget, 2013 doit être une grande année d'investissements. J'imagine et je pense que c'est avant tout pour le bonheur des Gervaisiens. Et je n'imagine pas du tout que cela pourrait être pour assurer, en 2014, la réélection de la majorité actuelle...

M. Le Maire :

On y travaille !

M. HEROUARD :

Je ne jouerai probablement pas cette prochaine partie. Mais je vois bien une liste que vous mèneriez, Monsieur COSME, et où vous préféreriez probablement la présidence de la Communauté d'agglomération, proposant donc la place de Maire du Pré Saint-Gervais au FQC -

ce n'est pas vulgaire - qui a tout à l'heure mené un assaut sur les attitudes des opposants. Pour ceux qui ne le savent pas, un FQC est simplement un futur quelque chose. Il est vrai que, gervaisien depuis quelques années maintenant, le premier maire que j'ai connu était sénateur et est devenu ministre ; le 2nd député, ministre puis président de l'Assemblée nationale ; et que vous-même, Monsieur COSME, prenez la présidence de la Communauté. Alors peut être que Monsieur OTT, qui est encore jeune, passera dans quelques années à la présidence de la République. C'est ce que je lui souhaite ardemment !

Voilà. Quant au débat d'orientation budgétaire, je rejoins très largement les propos de Monsieur VOLKOFF. Cela ne sert strictement à rien. Vous avez effectivement - vous l'avez d'ailleurs répété une nouvelle fois - toutes les cartes en main, toutes les décisions à prendre. Les opposants sont là pour s'opposer et, une fois par an, essayer de faire avec humour un petit trait, comme le mien ce soir. Ce ne sera peut-être pas encore le dernier de mon côté mais j'arrive au terme de cet exercice de style et je vous remercie pour votre attention.

M. SCIALOM :

C'est effectivement le dernier débat d'orientation budgétaire de la mandature. On peut le dire d'une certaine manière. Nous glissons gentiment vers 2014. C'est donc avec une certaine émotion que j'interviens pour la dernière fois de cette mandature sur ce sujet. Je vais tenter d'être bref.

A la lecture du document, Monsieur le Maire, on retrouve les grands axes de vos vœux de janvier. Il n'y a rien à redire. Me présentant comme force de progrès, je ne vais pas vous dire que c'est mauvais ou bon. La vie des Gervaisiens est très difficile. On le sait tous, la vie des Français est actuellement compliquée. Je voudrais cependant faire 3 propositions, comme cela, rapidement, en tant que force de progrès. La première concerne l'implication des jeunes dans la démocratie locale à travers la mise en place d'un conseil municipal des jeunes ou une structure ad hoc à définir. Ma seconde réflexion porte sur le rayonnement numérique du Pré Saint-Gervais. Nous avons récemment demandé l'accès au « label Internet ». Cela donne une idée de l'ouverture de notre ville sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Comment faire pour obtenir un label avec plus que les 1 ou 2 arobases...

M. Le Maire :

Nous en avons obtenu 3...

M. SCIALOM :

Donc comment faire pour être meilleurs dans ce domaine ? Enfin, je souhaiterais aborder la question du commerce et être force de propositions sur ce sujet selon 2 axes. D'abord, nous le savons tous, il y a des locaux vides sur notre ville. Je suggérerais qu'ils soient ouverts à des entreprises vertes ou numériques. D'autre part, en écho avec la tribune que j'ai rédigée dans le dernier journal Prévoir, je proposerais qu'une part du budget soit distribué dans l'année aux Gervaisiens sous forme de bons qui pourraient être utilisés dans nos commerces gervaisiens.

Voilà ce que je voulais dire lors de ce débat d'orientation budgétaire.

M. Le Maire :

Monsieur HEROUARD, je veux vous répondre avec encore et toujours cette volonté d'échanges mais aussi en essayant de donner à vos propos le sens de lecture que j'y entends. Vous évoquez notamment la relation qui est la mienne, la nôtre, avec un ami voué à un avenir prometteur. Je souhaite - si toutefois c'est son ambition ! - qu'il puisse y parvenir... Plus sérieusement, vous présentez comme quelque chose de systématique le fait que des élus seraient là pour prendre un mandat, l'abandonner pour un autre etc. Pour vous connaître, je traduis ces propos à la lueur de ceux que je vous ai déjà entendu tenir – et je dois dire qu'il m'a fallu beaucoup résister pour ne pas

vous répondre ce jour-là à la hauteur de leur teneur - sur les chèques d'indemnités que nous pouvions percevoir et qui auraient été le seul leitmotiv à nos engagements... Mais je vais reprendre à mon compte vos propos en termes de responsabilité politique. Vous avez raison de dire qu'à la veille de l'échéance municipale, je prendrai en considération une réalité qui me semble essentielle: celle d'une génération qui monte, des gens, des militants, des Gervaisiens qui arrivent, s'investissent, partagent des valeurs, sont demandeurs pour participer, prendre des responsabilités, et que nous avons la chance d'avoir sur notre ville ! Si bien entendu les miens me confirment dans ces responsabilités, j'entends naturellement le faire valoir à travers la liste que j'aurais l'honneur de conduire et qui sera riche de renouvellement générationnel. Si c'était le sens et le souhait exprimé par votre intervention, alors j'y adhère...

Monsieur SCIALOM, sur la question du commerce, je sais que ce sujet fait débat notamment à l'occasion de l'initiative que nous lançons autour du secteur Séverine et de la qualification d'un quartier d'artisanat d'art. Je voudrais rappeler la capacité d'intervention de la collectivité et les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Aujourd'hui, la réalité veut qu'il existe une pression foncière telle sur la ville que la valorisation des baux commerciaux atteint des seuils excluant les petits commerces. Je pense notamment aux petits commerces d'alimentation dont on ne cesse de me répéter l'intérêt de leur présence – idée que je partage complètement – et qui ne peuvent pas s'implanter. C'est un obstacle réel. Vous parlez d'activités avec des entreprises vertes, numériques. J'entends cela. Mais un des objectifs qu'il nous faut atteindre est de pouvoir attirer sur notre territoire des commerces qui participent aussi à l'animation de la ville. En pensant le projet Séverine, nous avons pris aussi en considération le fait que l'OPHLM arrivait à trouver des bailleurs pour ces locaux mais qu'il s'agissait le plus souvent de petites entreprises ayant besoin d'un siège social, d'un bureau, d'un téléphone, d'un lieu de stockage. Il ne s'agissait pas de commerces sur lesquels nous pouvions nous appuyer pour atteindre cet objectif de participation du commerce local à une dynamique de ville. Donc là où nous sommes, avec les moyens qui sont les nôtres, nous essayons de voir comment on peut réorienter l'utilisation de ces locaux. Le débat sur ce sujet reste complètement ouvert.

La parole à Mathias OTT.

M. OTT :

Je voudrais juste réagir à ce qui était, je pense, un trait d'humour de la part de Monsieur HEROUARD. Finalement, vous nous connaissez assez mal ou encore trop peu, Gérard COSME et moi-même. Je crois que vous connaissez mal Gérard COSME – et vous évoquez la lignée dans laquelle il s'inscrit - en pensant une seconde qu'il pourrait aujourd'hui ou demain oublier d'où il vient, oublier le Pré Saint-Gervais Je suis persuadé que ses engagements lui permettront de poursuivre ceux qu'il met au service de notre ville, et je lui souhaite d'être réélu Président de l'agglomération en 2014. C'est mal me connaître également car, peut-être est-ce l'âge venant - je ne suis plus aussi jeune que vous le pensez – mais je crois qu'il n'y a pas que la politique dans la vie. On peut tout à fait être heureux sans faire de politique. Je ne suis pas l'ambitieux que vous pensez. J'espère juste être heureux. C'est déjà la plus belle des ambitions.

M. Le Maire :

La parole à Serge VOLKOFF et Mariama LESCURE.

M. VOLKOFF :

Ce point est le plus important de notre ordre du jour ce soir et il est manifestement en train de se clore. Avant que ce ne soit le cas, je voudrais insister, comme je suis souvent tenté de le faire, pour que l'on s'écoute vraiment bien les uns les autres au sein de ce Conseil. Quand quelqu'un dit quelque chose, il faudrait bien l'écouter et essayer de répondre à ce qu'il dit et non pas en se

méprenant ou en prenant de travers certains éléments. Je suis sûr que mes collègues le font tous mais je ne saurais trop les exhorter à lire attentivement les comptes-rendus de nos séances. Ils découvriront que, parfois, certains répondent à d'autres pas du tout sur la remarque formulée ou la question posée. Suite aux derniers échanges, je souhaite préciser également que, d'une part, je n'ai jamais dit que le débat d'orientation budgétaire était inutile. Je ne le pense pas, et ce même avec les limites et difficultés que j'ai pointées. D'autre part, je ne pense pas non plus que les politiques des gouvernements qui se sont succédés soient analogues.

Mme LESCURE :

J'ai oublié de vous demander, concernant la mise en place des nocturnes pour les services ouverts au public, si ce point doit passer en CTP. Si oui, est-il déjà passé ? Quand passera-t-il ?

M. Le Maire :

Oui, il sera vu lors du CTP du 22 mars.

Y a-t-il d'autres observations ? Non. Nous prenons donc acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 ;

Vu le Débat d'orientation budgétaire joint en annexe ;

Vu la réunion de la Commission Finances, service public et intercommunalité en date du 21 février 2013 ;

Considérant qu'un débat doit intervenir au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- **De la tenue du Débat d'orientation budgétaire.**

■ ■ ■

2013/02. INTERCOMMUNALITE. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT SUR L'EVALUATION DES CHARGES NETTES TRANSFEREES AU TITRE DES COMPETENCES «AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE», «DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE», «EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT», «POLITIQUE DE LA VILLE», «CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE» A LA CAEE PAR LES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Jean-Luc DECOBERT

Comme vous le savez, depuis la mise en place d'Est Ensemble, c'est la Communauté d'agglomération qui perçoit le produit de l'ex-taxe professionnelle, devenue cotisation foncière sur les entreprises. Elle nous reverse ensuite le produit de cette taxe en déduisant le montant qu'elle doit engager pour faire fonctionner les équipements qui lui sont transférés. Elle retient donc les charges qu'elle a à supporter. Pour cela, il faut bien sûr évaluer, à chaque fois qu'il y a un transfert de charges, quel est le coût transféré à la CAEE. C'est le rôle de la CLECT. Cette commission comprend un représentant par ville. Je siége moi-même pour la ville du Pré Saint-Gervais. Avec l'appui des services administratifs, cette commission arrête un rapport qu'elle a adopté à l'unanimité et qui vous est présenté ce soir. Ce rapport doit ensuite être ratifié par l'ensemble des communes qui forment la communauté d'agglomération.

Plus précisément, au 1^{er} janvier 2012, les compétences « Aménagement de l'espace communautaire », « Développement économique », « Equilibre social de l'habitat », « Politique de la ville », « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ont été transférées à la CAEE.

Pour la Commune, sont concernés :

- Au titre de la compétence «Développement économique» : la bourse aux locaux et le suivi des dossiers présentés à Initiative 93 ;
- Au titre de la compétence «Equilibre social de l'habitat »: l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) et le RHI (Résorption de l'habitat insalubre) ;
- Au titre de la compétence «Politique de la Ville dans la Communauté » : le Point d'accès au Droit, le PLIE Mode d'Emploi ;
- Au titre de la compétence «Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » : la piscine Fernand Blanluet, les terrains de tennis extérieurs, la Halle de tennis, la Bibliothèque François Mitterrand, et l'école de musique.

Tout au long de l'année 2012, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie afin de déterminer le coût de ces transferts, commune par commune. Ce coût sera déduit de l'attribution de compensation versée à chacune des villes membres.

Pour rappel, l'attribution de compensation versée par la CAEE correspond au montant 2009 de l'ancienne taxe professionnelle, recette que les villes ont transférée à la communauté lors de sa création. Chaque transfert de compétence entraîne une diminution de l'attribution de compensation en fonction du montant net des charges transférées.

Pour procéder à l'évaluation financière de ces compétences, plusieurs choix méthodologiques ont été définis en fonction de la nature des charges transférées.

• **L'évaluation des recettes et des charges récurrentes, hors personnel**

Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges directement affectées à la compétence, mais aussi les charges semi-directes (partagées entre plusieurs activités) et indirectes (dépenses d'administration générale de type « commande publique »).

Ces charges ont été évaluées au réel sur la base des comptes administratifs, ou sur la base de ratios.

Les périodes de référence suivantes ont été retenues :

- Pour la Culture et le Sport, l'année 2011 ;
- Pour le Développement économique, une moyenne sur 3 ans, soit entre les années 2009-2011 ;
- Pour l'Aménagement, la période de recensement est de 10 ans, soit entre 2002 et 2011. Bien que la Commune n'ait pas eu de projet identifié transféré, un montant de 6 276 € a été retenu pour cette compétence, pour tenir compte des projets futurs.

Ainsi, pour la ville du Pré Saint-Gervais, les charges et les recettes récurrentes sont :

	Aménagement	Développement économique	Culture	Piscine	TOTAL
Charges récurrentes	6 276 €	2 386 €	394 864 €	172 423 €	575 949 €
Recettes récurrentes	-	-	2 508 €	45 546 €	48 054 €

Le coût net correspondant à la différence entre les recettes récurrentes et les charges récurrentes, s'élève à 527 895 €.

• **L'évaluation des charges de personnel liées aux compétences transférées**

En ce qui concerne, le coût des Equivalents Temps Plein (ETP) transférés, les données retenues correspondent à l'année 2011, avec comme base minimum, les montants identifiés dans les conventions de mise à disposition.

• **L'évaluation des fonctions Ressources**

Les fonctions Ressources correspondent aux services transversaux de l'administration générale (ex. : service financier, service des ressources humaines). Un ratio de 6% de la masse salariale avait été défini dans les conventions de mise à disposition. Ce chiffre a été affiné par les travaux de la CLECT et a été porté à 7%.

• **Les charges de gestion des ressources humaines**

Ces charges correspondent aux dépenses liées à des services dont bénéficiaient les agents, à savoir l'action sociale, la formation, et la médecine du travail. Le ratio de 3% de la masse salariale déterminé dans les conventions MAD a été maintenu suite aux études menées.

Au final, les charges de personnel liées aux compétences transférées représentent :

ETP transférés	Fonctions Ressources	Charges de gestion	TOTAL
852 737 €	59 692 €	25 582 €	938 011 €

• **L'évaluation des charges liées à l'entretien, à la maintenance et au mobilier des bâtiments**

- **Le Gros Entretien Renouvellement (GER)**

Le transfert d'un équipement nécessite de déterminer son coût moyen annualisé. Le coût d'acquisition n'étant, la plupart du temps, pas disponible, le coût moyen annualisé est calculé à partir d'une hypothèse sur son coût de renouvellement. Selon l'ancienneté de l'équipement et la façon dont il a été géré, ce coût de renouvellement n'est pas le même.

Afin de neutraliser les choix de gestion antérieurs des communes, la CLECT a évalué le coût moyen de renouvellement en se basant sur un ratio normalisé : le Gros Entretien Renouvellement (GER). Le détail du calcul de ce ratio est précisé à la page 11 du rapport de la CLECT.

Afin de ne pas avoir un impact trop immédiat sur l'épargne brute des communes, il a été proposé de ne pas déduire le coût du GER annualisé (105 716 €) sur l'attribution de compensation 2012, mais de lisser sa prise en compte sur 6 ans à partir de 2013 :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
0	10 572 €	21 143 €	42 287 €	63 430 €	84 573 €	105 716 €

- **La maintenance**

L'analyse technique des équipements transférés a également permis de définir un coût moyen d'entretien-maintenance normalisé, qui tient compte des obligations réglementaires, des installations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement, et du coût permettant de garder à son niveau initial l'exploitation du bâtiment.

- **Le mobilier et le matériel**

Ces dépenses ont été recensées au coût réel sur une période de 10 ans puis ramenées à un coût moyen annuel.

Aussi, les charges liées à la maintenance et au mobilier des équipements transférés sont :

Maintenance	Mobilier	TOTAL
62 257 €	23 251 €	85 508 €

• **Synthèse des charges transférées**

Charges récurrentes	Personnel	Fonctions ressources personnel	Charges GRH	Charges de GER 2012	Maintenance	Mobilier	Total charges	Recettes	Charges nettes 2012
575 949 €	852 737 €	59 692 €	25 582 €	0	62 257 €	23 251 €	1 599 468 €	48 054 €	1 551 414 €

• **Impact sur l'attribution de compensation (AC)**

Le montant de l'AC est fixé de la façon suivante au titre de l'année 2012 :

AC 2011	Régularisation au titre des rôles suppl. de Taxe professionnelle perçus en 2012	Charges nettes évaluées 2012	AC définitive 2012	AC provisoire notifiée en 2012
4 080 660 €	24 513 €	1 551 414 €	2 553 759 €	2 264 540 €

Compte tenu de l'évolution du montant pris en compte pour l'évaluation du GER, cette attribution de compensation évoluera chaque année jusqu'en 2018 comme suit :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
2 553 759 €	2 543 188 €	2 532 616 €	2 511 473 €	2 490 329 €	2 469 186 €	2 448 043 €

• **Les charges restant à évaluer en 2013 pour le Pré Saint-Gervais**

La CLECT devra encore évaluer en 2013 les charges suivantes, afin de les déduire de l'attribution de compensation :

- les charges récurrentes « Habitat », « Déplacements » et « Politique de la ville » ;
- les charges d'entretien – nettoyage ;
- les charges de personnel non permanent ;
- les charges de fonctions ressources hors masse salariale.

Il vous est donc demandé d'approuver ce rapport de la CLECT pour qu'il puisse devenir définitif.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des observations ? Non. Je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

Vu la délibération N°2010/02/16-07 du Conseil de la Communauté d'agglomération Est Ensemble relative à la création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et à l'élection de ses membres ;

Vu l'article 13 du règlement intérieur de la CLECT ;

Vu la délibération du Conseil communautaire N°2011_12_13_23 en date du 13 décembre 2011 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire N°2011_12_13_24 en date du 13 décembre 2011 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire N°2011_12_13_25 en date du 13 décembre 2011 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire N°2011_12_13_26 en date du 13 décembre 2011 portant

déclaration d'intérêt communautaire en matière de politique de la ville ;

Vu la délibération du Conseil communautaire N°2011_12_13_27 en date du 13 décembre 2011 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire N°2011_12_13_28 en date du 13 décembre 2011 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;

Vu l'arrêté N°2012-1733 du 13 juin 2012 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

Vu la délibération N°05/2010 du Conseil municipal en date du 8 mars 2010 relative à l'élection des membres de la CLECT ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 20 décembre 2012 portant sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre des compétences « Aménagement de l'espace communautaire », « Développement économique », « Equilibre social de l'habitat », « Politique de la ville », « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » à la Communauté d'agglomération Est Ensemble par les communes membres ;

Vu la réunion de la Commission Finances, service public et intercommunalité en date du 21 février 2013 ;

Considérant que l'évaluation des charges transférées concernant les compétences « Aménagement de l'espace communautaire », « Développement économique », « Equilibre social de l'habitat », « Politique de la ville », « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », est confiée à la CLECT au sein de laquelle chaque ville et la Communauté d'agglomération sont représentées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 31

Pour : 29

Contre: 2 (D. HEROUARD, C. FRELAND)

Abstention: 1 (R. SCIALOM)

A LA MAJORITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **D'approuver le rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre des compétences « Aménagement de l'espace communautaire », « Développement économique », « Equilibre social de l'habitat », « Politique de la ville », « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » à la CAEE par les communes membres.**

■ ■ ■

M. Le Maire :

Monsieur HEROUARD, avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je souhaiterais m'adresser particulièrement à vous au sujet de ce dernier vote. Dans mes fonctions de Président d'Est Ensemble il m'a été rapporté votre intention de voter contre ce rapport de la CLECT dans le

cadre de vos attributions d'élu communautaire. J'attire votre attention sur le fait que ce rapport peut être adopté à la majorité dans les villes, qu'il doit être voté dans les mêmes termes dans les villes et au sein de la Communauté d'agglomération. Si tel n'était pas le cas, si nous n'avions pas de vote unanime, nous ne pourrions pas appliquer les accords prévus dans ce rapport de la CLECT. Si toutefois c'était réellement votre intention et que tel était votre choix, je voudrais vous préciser vos responsabilités, Cela impliquerait que les chiffres retenus par la CAEE et par la loi seraient vraiment très grandement à la faveur de la Communauté d'agglomération et au détriment des villes. En effet, nous ne pourrions pas prendre en compte tous les accords intervenus, aboutissant aux chiffrages qui vous sont proposés ce soir et qui sont des considérations plus avantageuses pour les villes. Je voulais juste vous donner cette information.

La parole à Jean-Luc DECOBERT.

M. DECOBERT :

A ce sujet, pour avoir participé longuement aux travaux de la CLECT, j'aimerais, si vous souhaitez les dire, connaître les raisons qui vous amènent à ne pas adopter ce rapport. Je trouverais intéressant de savoir sur quoi vous fondez votre vote négatif.

M. HEROUARD :

Et bien je le fonde sur l'attitude qui sera probablement la mienne demain en Conseil communautaire sur ce même sujet et dans le cadre d'une continuité. Si je ne peux pas accepter ce rapport qui sera mis au vote demain, je ne vois pas pourquoi je l'accepterais aujourd'hui au Pré Saint-Gervais.

M. DECOBERT :

Certes. Mais quelles en sont les raisons ?

M. HEROUARD :

Il y bien une raison : pour une fois qu'un opposant peut avoir de l'influence dans la décision et qu'en plus, c'est sur la dernière ligne droite de mon mandat, je ne vais quand même pas hésiter à avoir cette attitude !

M. DECOBERT :

Cela revient à dire que, pour marquer votre mandat, vous décidez de prendre un vote qui va pénaliser l'ensemble des villes d'Est Ensemble. Est-ce ainsi que vous voyez la manière de réaliser votre mandat et de marquer votre passage au sein de ce Conseil ? Est-ce bien ce que vous êtes en train de nous dire ?

M. HEROUARD :

Je vous laisse le soin d'apprécier...

M. Le Maire :

Je vous remercie. Rendez-vous donc demain soir sur ce sujet... Nous reprenons la suite de notre ordre du jour.

■ ■ ■

2013/03. FINANCES LOCALES. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DES CREDITS « RESERVE PARLEMENTAIRE » 2013 DU SENAT POUR L'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DES MEDECINS

Rapporteur : Julien RENAULT

Confronté à la perte progressive de ses médecins, et afin d'enrayer le phénomène de désertification médicale, la Ville souhaite mener à bien un projet de Maison des médecins, mieux à même d'accompagner l'installation durable des médecins et de garantir ainsi l'accès aux soins pour tous. Cette Maison des médecins permettra à des praticiens, et en particulier des généralistes, de se regrouper dans un même lieu et ainsi, de mutualiser leurs moyens.

Le local retenu pour l'implantation de cette structure est un appartement, propriété de la Commune, situé 58 rue Danton (au-dessus de la Poste). Cet appartement inoccupé depuis plusieurs années est utilisé comme lieu de stockage par la bibliothèque de la Ville. Les opérations d'aménagement visent à réhabiliter ce local, afin de le louer au prix du marché à un groupe de médecins généralistes et potentiellement de spécialistes conventionnés de secteur 1.

A cette fin, il est notamment prévu de réaliser les travaux suivants :

- Surélévation du toit ;
- Aménagement de 7 cabinets de médecins, un accueil, une salle d'attente et des locaux sanitaires ;
- Mise en accessibilité du bâtiment et mise en place d'une sortie de secours.

Le montant total des travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de cet appartement est estimé à 668 896,32 € HT.

Sur le plan du financement, la Région Ile-de-France et le Département de Seine-Saint-Denis ont été sollicités dans le cadre de ce projet de création d'un regroupement de médecins. Le Conseil régional d'Ile-de-France a été invité à participer au financement des travaux au titre de son dispositif santé à hauteur de 244 000 € et dans le cadre de la convention régionale de renouvellement urbain signée en 2009 avec la Ville à hauteur de 90 000 €. Le Conseil général de Seine-Saint-Denis a été invité à attribuer à la commune du Pré Saint-Gervais une subvention de 10 000 € au titre du Pacte pour la Santé publique.

Par ailleurs, la Ville peut solliciter une subvention au titre de la Réserve parlementaire 2013 du Sénat à hauteur de 50 000 €. Il est entendu que le commencement des travaux ne pourra pas intervenir avant la notification de la subvention sollicitée.

Il vous est donc demandé de solliciter cette subvention au titre de la Réserve parlementaire 2013 du Sénat pour l'aménagement d'une Maison des médecins.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des observations ? La parole à Serge VOLKOFF.

M. VOLKOFF :

J'ai une question de compréhension. J'essaie de faire le lien ici avec le débat d'orientation

budgétaire. Que va changer la création de la Maison des médecins en termes de dépenses de fonctionnement ? Cela figure bien en investissement. Mais du fait même qu'elle existe, est-ce que cela va engendrer ou non des coûts en fonctionnement?

M. Le Maire :

Non car, si ces dépenses seront naturellement à la charge de la ville, elles seront équilibrées budgétairement par la valorisation du loyer.

Y a-t-il d'autres observations ? Non. Je sou mets donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret N°99-1060 en date du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

Vu le courrier du 29 mars 2011 adressé au Président du Conseil général de Seine-Saint-Denis de demande de subvention pour la réalisation d'une Maison des médecins ;

Vu le courrier du 11 juin 2012 adressé au Président du Conseil régional d'Ile-de-France de demande de subvention pour la réalisation d'une Maison des médecins ;

Vu la réunion de la Commission Finances, service public et intercommunalité en date du 21 février 2013 ;

Considérant que la Commune souhaite mener un projet de création d'une Maison des médecins, mieux à même d'accompagner l'installation durable des médecins et de garantir l'accès aux soins pour tous ;

Considérant qu'à cet effet la Commune souhaite conduire la réhabilitation et l'aménagement d'un local sis 58 rue Danton dont la Commune est propriétaire ;

Considérant que l'aménagement dudit local a pour finalité l'accueil de plusieurs médecins généralistes et potentiellement de spécialistes de secteur 1 dans ce même lieu ;

Considérant qu'à cette fin, il est notamment prévu de réaliser les travaux suivants :

- Surélévation du toit,
- Aménagement de 7 cabinets de médecins, 'un accueil, une salle d'attente et de locaux sanitaires,
- Mise en accessibilité du bâtiment et mise en place d'une sortie de secours ;

Considérant que le montant des travaux est estimé à 668 896,32 € HT ;

Considérant que la date de début du chantier est prévue pour le deuxième trimestre de l'année 2013 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **De solliciter une subvention exceptionnelle au titre de la Réserve parlementaire 2013 du Sénat pour l'aménagement d'une Maison des médecins à hauteur de 50 000 € ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.**

■ ■ ■

2013/04. DOMAINE ET PATRIMOINE. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET GRACIEUX D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION « LE POUCE VERT » POUR LA GESTION D'UN JARDIN COLLECTIF

Rapporteur : Martine LEGRAND

Le jardin collectif de l'association « Le Pouce vert » crée en 2008 est devenu un lieu de convivialité et d'activités ludiques pour les Gervaisiens.

L'Association organise en effet tout au long de l'année des animations à destination du public ayant pour thème le jardinage et l'éducation à l'environnement, telles que la Fête de la Pomme, la Ronde des sapins, la Fête des jardins, laquelle permet de rencontrer les membres d'autres jardins collectifs d'Ile-de-France.

La Ville souhaite maintenir son soutien à cette initiative et propose de reconduire jusqu'au 31 décembre 2013, la mise à disposition de l'Association, à titre précaire et gracieux, du terrain sis 30/40 rue Danton, afin de lui permettre de poursuivre ses activités.

Ce soir, il vous est donc demandé d'approuver la convention de mise à disposition à titre précaire et gracieux d'un terrain à l'association « Le Pouce vert » pour la gestion d'un jardin collectif.

Je pense d'ailleurs que tant que le projet sur l'ilot Danton ne sera pas abouti, nous devrions être amenés à reconduire cette convention.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des observations ? Non. Je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L2122-1, L2122-2, L2122-3 et L2125-1 ;

Vu la délibération N°77/2011 relative à l'approbation de la convention de mise à disposition à titre précaire et gracieux d'un terrain à l'Association « Le Pouce vert » pour la gestion d'un jardin collectif ;

Vu la convention de mise à disposition à titre précaire et gracieux d'un terrain pour la gestion d'un jardin collectif pour la période 2011-2012 ;

Vu la Commission Aménagement urbain et cadre de vie en date du 21 février 2013 ;

Considérant que ladite convention, par laquelle la Ville du Pré Saint-Gervais a mis à disposition de l'association « Le Pouce vert » le terrain enclos sis 30/40 rue Danton, est arrivée à échéance ;

Considérant que la Ville a décidé de reconduire jusqu'au 31 décembre 2013, l'autorisation d'occupation du domaine public accordée à l'association à titre précaire et gracieux, en attendant les mutations urbaines à réaliser ;

Considérant que le renouvellement de cette convention permettra ainsi à l'association de poursuivre ses activités et animations sur le thème du jardinage et du développement durable et d'assurer une ouverture du jardin collectif au public ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- D'approuver la convention de mise à disposition à titre précaire et gracieux d'un terrain à l'Association « Le Pouce vert » pour la gestion d'un jardin collectif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

■ ■ ■

**2013/05. URBANISME. DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX
POUR LA MISE EN SECURITE DE LA TOITURE DU GYMNASSE NODIER****Rapporteur : Denis BAILLON**

La Ville souhaite sécuriser la toiture du gymnase Nodier ainsi que ses accès afin de pouvoir y effectuer les opérations de maintenance dans le respect des règles de sécurités applicables. Cette mise en sécurité se traduit par la pose d'une échelle sécurisée sur la façade du bâtiment.

Le montant de ces travaux est estimé à 29 891.72 € TTC, et la Commune dispose à ces fins d'une subvention au titre de la DGE (Dotation globale d'équipement).

L'installation de cet équipement se traduit par une modification de la façade du bâtiment et nécessite donc le dépôt d'une déclaration préalable de travaux au titre du code de l'urbanisme.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) et signer les documents d'urbanisme afférents à ce projet.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des observations ? La parole à Didier HEROUARD.

M. HEROUARD :

Par modification de la façade, évoque-t-on aussi une modification de la fresque qui y existe déjà ?

M. Le Maire :

Non, cela ne touche pas la fresque.

Y a-t-il d'autres observations ? Non. Je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L2122-22 ;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L421-1, L421-3 et L421-6 ;
Vu la délibération N°43/2010 du Conseil municipal du 25 mai 2010 approuvant le Plan local d'urbanisme ;
Vu le Plan local d'urbanisme ;
Vu la Commission Aménagement urbain et cadre de vie en date du 21 février 2013 ;
Considérant que la Ville souhaite procéder à l'installation d'une échelle sur la façade du gymnase Nodier dans la perspective de la mise en sécurité de la toiture et de ses accès ;
Considérant que cette installation induit une modification de la façade du bâtiment qui nécessite le dépôt d'une déclaration préalable de travaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) et à signer tous les documents d'urbanisme afférents à ce projet.**

2013/06. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. VALIDATION DE LA STRATEGIE DE L'AGENDA 21

Rapporteur : Joëlle-Dunia MUTABESHA

Avant de présenter ce point, et avec l'autorisation de Monsieur le Maire, je souhaiterais revenir plus précisément sur les questions de Catherine SIRE-SABADO concernant la longueur de cette démarche d'Agenda 21 et l'aspect budgétaire.

Sur les délais, il y faut noter deux éléments de méthode. Vous le savez, il a fallu sélectionner le cabinet d'études, élaborer les documents partagés. Cela a pris pratiquement un an car le bureau d'études a dû analyser toutes nos fiches projets et toutes les politiques publiques. Nous avons ensuite organisé un certain nombre d'ateliers urbains avec les Gervaisiens. Cela a pris aussi du temps. Rappelons que l'Agenda 21 repose sur une méthodologie de conduite de projet : il faut d'abord poser les diagnostics avant de passer aux actions. Nous n'avons certes pas encore formé les agents communaux aux éco-gestes mais tout cela est prévu.

Par ailleurs, sur l'aspect financier, je m'étonne de la remarque. Quand je lis le budget, je vois la

question du développement durable à travers de nombreuses choses. Je peux vous citer plusieurs exemples. Le cadre de vie pour moi se rattache au développement durable, De même pour l'habitat, les actions en faveur de la jeunesse. La réussite scolaire en fait aussi partie. L'Agenda 21 est une démarche transversale et se retrouve donc partout. Je pense qu'elle est bien portée dans ce budget même si les choses ne sont pas forcément lisibles et estampillées « Agenda 21 ». En outre, nous avons aussi adhéré à l'agence MVE qui a dressé un bilan énergétique de tous les bâtiments municipaux. On peut aussi relever toutes les actions menées vers les scolaires et les périscolaires. Je ne vois donc pas ce qui permet de dire qu'il manque une volonté politique pour mener à terme ce projet.

Ceci étant dit, notre ordre du jour ce soir nous amène donc à voir la validation de la stratégie de l'Agenda 21.

Notre ville s'attache donc depuis plusieurs années à mettre en œuvre sur son territoire des politiques locales qui contribuent à l'ancrage du développement durable. Elle a souhaité confirmer et amplifier cette démarche par le lancement de l'élaboration de son Agenda 21, validé par délibération du Conseil municipal du 8 mars 2010.

Pour rappel, l'Agenda 21 est un programme d'actions définissant, à partir d'un diagnostic précis, des objectifs et des moyens de mise en œuvre du développement durable. Depuis le Sommet de la Terre de Rio de 1992, les Agenda 21 locaux confèrent aux collectivités locales un rôle prépondérant pour aborder les défis du développement durable, en partenariat avec les habitants et l'ensemble des acteurs locaux.

L'Agenda 21 engage les élus et les acteurs locaux à se projeter dans l'avenir, à identifier les défis et à définir les grandes orientations de progrès en élaborant un plan d'actions autour des 3 piliers du développement durable, qui concilie, dans le souci des générations futures, le développement économique, la protection de l'environnement et l'épanouissement social.

Il s'établit donc autour de 3 grandes phases :

Phase 1 : Réalisation du diagnostic partagé

Le diagnostic du territoire de la Ville, a été réalisé par un bureau d'études, qui a analysé les projets et politiques publiques menés par la Ville selon les 5 finalités du développement durable (changement climatique, préservation de la biodiversité, cohésion sociale et solidarités entre les générations, épanouissement de tous, modes de production et de consommation responsables) et a fait l'objet d'une large concertation auprès des partenaires socioprofessionnels et associatifs, des habitants, mais aussi des agents municipaux. Cette concertation a amené une vision partagée du diagnostic.

De ce document de diagnostic, sont ainsi ressortis les atouts, faiblesses, opportunités et points d'attention du territoire au regard des 5 finalités précitées et les principaux enjeux en terme de développement durable pour la Ville du Pré Saint-Gervais ont pu être dégagés.

Le diagnostic du territoire et les enjeux de développement durable ont été partagés avec l'ensemble des acteurs de la Ville dans le Magazine Prévoir de novembre/décembre 2012 et mis en ligne sur le site internet.

Phase 2 : Définition de la stratégie Agenda 21

Les enjeux identifiés dans le diagnostic du territoire ont permis de dégager 5 axes stratégiques d'intervention, qui serviront de base à l'élaboration du programme d'actions. Cette stratégie de développement durable a été élaborée lors de plusieurs réunions des élus et du comité

technique.

Les 5 axes stratégiques de développement durable qu'il est proposé de retenir pour l'Agenda 21 du Pré Saint-Gervais sont les suivants :

- AXE 1 : Tous conscients et acteurs du développement durable ;
- AXE 2 : Tous partenaires pour un cadre de vie de qualité dans une ville à échelle humaine ;
- AXE 3 : Tous solidaires pour bien-vivre au Pré Saint-Gervais ;
- AXE 4 : Tous mobilisés pour une ville dynamique et conviviale ;
- AXE 5 : Tous exemplaires au sein de la municipalité.

Phase 3 : Définition du plan d'actions

Sur la base de cette stratégie, un programme d'action sera élaboré de manière participative avec l'ensemble des acteurs du territoire et la version finale de l'Agenda 21 sera validée lors d'un prochain Conseil municipal, avant d'être présentée publiquement lors d'un Atelier Urbain.

Il vous est donc demandé d'adopter la stratégie de l'Agenda 21 et ainsi d'approuver les 5 axes stratégiques développés ci-dessus. J'espère que nous tomberons tous d'accord sur ces orientations et je imagine difficilement que l'un d'entre nous dise « tous sauf moi ».

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des observations ? La parole à Serge VOLKOFF.

M. VOLKOFF :

Ma question relève de la pure compréhension car je connais moins ces sujets. Je lis l'intitulé de ces axes et évidemment, vous avez raison, on ne va pas voter contre ! Mais, ce sont bien les axes stratégiques du Pré Saint-Gervais ? Cela voudrait dire qu'ailleurs on peut en arrêter d'autres ?

Mme MUTABSHA :

Tout à fait.

M. VOLKOFF :

Bon. Je trouve qu'ils ont un caractère d'une telle généralité, de légitimité globale incontestable que, du coup, j'ai du mal à penser qu'il peut y en avoir d'autres. Ce n'est pas du tout une critique sur la démarche. J'essaye juste de comprendre comment cela fonctionne. Nous avons ces grands intitulés... Lorsqu'on verra leur déclinaison, on se fera probablement une meilleure idée.

Mme MUTABSHA :

Oui, cela sera plus précis. Il s'agit ici de la présentation des axes. Il y aura ensuite 3 ou 4 objectifs par axe. Et à partir de chaque objectif, 5 ou 6 actions seront conduites.

M. Le Maire :

L'étape complémentaire sera bien entendu les fiches actions sur le sujet.

Mme MUTABSHA :

Prochainement, nous nous réunirons dans d'autres ateliers thématiques pour justement élaborer ces fiches actions ensemble.

M. Le Maire :
La parole à Didier HEROUARD.

M. HEROUARD :
Tous sauf moi !

M. Le Maire :
Y a-t-il d'autres observations ? Non. Je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement durable, réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 ;

Vu la loi N°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi N°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu la loi N°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

Vu la loi N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la circulaire du 13 juillet 2006 de la Ministre de l'Ecologie et du Développement aux Préfets de région et de département relative au cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux et appel à reconnaissance de tels projets ;

Vu la délibération N°010/2010 du Conseil municipal en date du 8 mars 2010 portant lancement de la démarche de l'Agenda 21 ;

Vu la réunion de la Commission Aménagement urbain et cadre de vie du 21 février 2013 ;

Considérant que la commune du Pré Saint-Gervais s'attache depuis plusieurs années à mettre en œuvre sur son territoire des politiques locales qui contribuent à l'ancrage du développement durable et qu'elle a souhaité confirmer et amplifier cette démarche par le lancement de l'élaboration de son Agenda 21 ;

Considérant que l'Agenda 21 est un programme d'actions définissant des objectifs et des moyens de mise en œuvre du développement durable ;

Considérant qu'un diagnostic du territoire de la Ville a été réalisé et a fait l'objet d'une large concertation auprès des partenaires socioprofessionnels et associatifs, des habitants, mais aussi des agents municipaux ;

Considérant que les 5 axes stratégiques de développement durable qu'il est proposé de retenir pour l'Agenda 21 du Pré Saint-Gervais sont les suivants :

- AXE 1 : Tous conscients et acteurs du développement durable,
- AXE 2 : Tous partenaires pour un cadre de vie de qualité dans une ville à échelle humaine,
- AXE 3 : Tous solidaires pour bien-vivre au Pré Saint-Gervais,
- AXE 4 : Tous mobilisés pour une ville dynamique et conviviale,
- AXE 5 : Tous exemplaires au sein de la municipalité ;

Considérant que, sur la base de cette stratégie, un programme d'actions sera élaboré de manière participative avec l'ensemble des acteurs du territoire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 31

Contre : 1 (D. HEROUARD)

A LA MAJORITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- D'adopter la stratégie de l'Agenda 21 ;
- D'approuver les 5 axes stratégiques de l'Agenda 21, à savoir :
 - AXE 1 : Tous conscients et acteurs du développement durable,
 - AXE 2 : Tous partenaires pour un cadre de vie de qualité dans une ville à échelle humaine,
 - AXE 3 : Tous solidaires pour bien-vivre au Pré Saint-Gervais,
 - AXE 4 : Tous mobilisés pour une ville dynamique et conviviale,
 - AXE 5 : Tous exemplaires au sein de la municipalité.

2013/07. FONCTION PUBLIQUE. CONVENTION D'ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT PAR LE CIG DE LA PETITE COURONNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Cette délibération vise particulièrement les risques financiers liés au décès, aux accidents et maladies professionnelles. En parallèle, vous le savez, nous discutons actuellement avec l'ensemble des organisations syndicales sur toute une série de sujets portant sur une couverture complémentaire pour nos agents. Je tiens à préciser que cette délibération ne s'inscrit absolument pas dans cette discussion.

Cela étant dit, la collectivité a donc adhéré, en 2009, au contrat d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Petite couronne auprès de l'organisme CNP Assurances, pour une période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013. Pour rappel, ce contrat garantit les risques financiers liés au décès, aux accidents de service et à la maladie professionnelle des agents titulaires et stagiaires de la collectivité. Le taux de cotisation est de 2,59% d'une assiette comprenant le traitement brut indiciaire de l'agent, son indemnité de résidence et, le cas échéant, le supplément familial de traitement et la nouvelle bonification indiciaire.

Pour information, le montant de cotisation au titre de l'année 2012 était de 124 182,02€.

Le CIG propose de nous associer à la consultation qu'il va mener, dans le cadre d'un contrat groupe à adhésion facultative, pour couvrir les agents sur la période 2014-2017. Il vous est donc demandé de valider cette association à la mise en concurrence ainsi organisée, et le cas échéant, d'autoriser la signature de la convention d'adhésion au contrat d'assurance.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des observations ? Non. Je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 ;

Vu le décret N°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant la possibilité de s'associer à la mise en concurrence organisée par le CIG de la Petite couronne dans le cadre du renouvellement de notre contrat d'assurance des risques statutaires du personnel pour la période 2014-2017 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **De s'associer à la mise en concurrence organisée par le CIG de la Petite couronne, en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics, pour les années 2014 à 2017 ;**
- **De solliciter, dans ce cadre, l'étude des garanties suivantes, pour les agents affiliés à la CNRACL :**
 - **Décès,**
 - **Accident de service/maladie professionnelle ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer, en cas d'accord sur les prestations offertes, la convention d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires à venir qui serait souscrit par le CIG de la Petite couronne ;**
- **D'inscrire la dépense afférente au budget de l'année considérée.**

■ ■ ■

2013/08. FONCTION PUBLIQUE. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le tableau des effectifs consiste en une liste identifiant le nombre d'emplois prévus au budget pour chaque grade. Sa mise à jour est nécessaire d'une part, pour répondre aux besoins des services suite à des départs à la retraite, des mutations, ou des créations de postes, et d'autre part, pour permettre l'évolution de carrière des agents consécutive à l'évolution de leurs missions (avancements de grades, promotions internes, réussites à concours ou examens professionnels).

La proposition de mise à jour qui vous est présentée repose sur :

- la prise en compte des mouvements entre le CCAS et la Ville ;
- la prise en compte des nouveaux arrivants.

Il est donc demandé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs et de créer :

- o Filière administrative :
 - 1 emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe,
 - 1 emploi d'attaché principal ;
- o Filière technique :
 - 1 emploi d'agent de maîtrise ;
- o Filière sociale :
 - 1 emploi d'agent social principal de 2^{ème} classe ;
- o Filière médico-sociale :
 - 1 emploi d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe ;

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des observations ? Non. Je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret N°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret N°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret N°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu le décret N°92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;

Vu le décret N°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs actualisé au 27 décembre 2012 ;

Considérant que le tableau des effectifs doit permettre de prendre en compte les mouvements des agents (changements d'établissement et recrutements) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **De créer :**
 - **Filière administrative :**
 - **1 emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe,**
 - **1 emploi d'attaché principal ;**
 - **Filière technique :**
 - **1 emploi d'agent de maîtrise ;**
 - **Filière sociale :**
 - **1 emploi d'agent social principal de 2^{ème} classe ;**
 - **Filière médico-sociale :**
 - **1 emploi d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe ;**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs.**

■ ■ ■

2013/09. FONCTION PUBLIQUE. REVALORISATION DU TAUX HORAIRE DES VACATIONS DES ANIMATEURS JEUNESSE DURANT LE TEMPS EXTRA-SCOLAIRE

Rapporteur : Nicole REGNIER

La Ville du Pré Saint-Gervais recourt à des intervenants extérieurs pour assurer des vacances dans le domaine de l'animation, sur le temps extra-scolaire (mercredi après-midi et vacances scolaires).

Une délibération du 29 mars 2010, a fixé le taux horaire de ces vacances, qui est égal au montant horaire brut du SMIC, soit 9,43 € brut actuellement.

Afin de conserver l'attractivité de notre Ville pour cette catégorie d'intervenant, il convient de

revaloriser le taux horaire de vacation en l'augmentant de 1 € supplémentaire du montant brut du SMIC horaire.

Il est donc demandé au Conseil municipal de porter le taux horaire des vacations pour les animateurs jeunesse intervenant le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires à 10,43 € bruts, soit 1 € supérieur au montant du SMIC horaire brut, de revaloriser ce taux suivant l'évolution du SMIC horaire brut en restant toujours supérieur à 1€, et de maintenir le versement de 10% de rémunération complémentaire au titre de la compensation des congés annuels.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des observations ? La parole à Catherine SIRE-SABADO.

Mme SIRE-SABADO :

Est-il envisagé d'harmoniser les délibérations des différentes villes d'Est Ensemble sur les tarifs accordés aux animateurs extrascolaires? J'entends par là que si des tarifs différents subsistent, cela peut jouer un rôle d'attrait ou au contraire inciter des animateurs à aller dans d'autres villes pour des raisons financières. Cela pourrait sembler dommage.

M. Le Maire :

J'ai eu un petit mouvement de tête quand vous avez posé cette question pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il ne s'agit pas d'une compétence d'Est Ensemble. Cela relèverait donc bien plus d'une réflexion qui pourrait avoir lieu au titre des échanges d'expérience entre collectivités, comme nous l'avons fait par exemple pour les centres de vacances en mutualisant l'offre faite sur le territoire. Cela a permis d'ailleurs à 87 enfants de bénéficier de ces prestations. L'initiative pourrait être intéressante mais n'est pas prévue aujourd'hui. Par ailleurs, il est évident que la question des politiques concernant les gestions de personnel fait l'objet de discussions permanentes, à travers le dialogue social bien sûr, car il faut réfléchir à une harmonisation des situations. Cela suppose d'ailleurs que l'on prenne acte de la réalité des différences existant dans les régimes indemnitaires de chaque ville. Ce que je pense et que je peux affirmer, c'est que cette démarche aurait une pertinence et qu'il faudra regarder avec le temps l'harmonisation de tout cela.

La parole à Mariama LESCURE.

Mme LESCURE :

Dans son intervention sur le débat d'orientation budgétaire, j'ai cru comprendre que Jean-Luc DECOBERT a dit que les conditions d'accueil des enfants, par rapport aux communes environnantes, étaient « plus élevées » chez nous. Je suppose que cela signifie meilleures. C'est donc que vous disposez d'informations...

M. DECOBERT :

J'ai dit cela car j'ai eu l'occasion de discuter avec des collègues à Est Ensemble, mais je ne sais pas si c'est une généralité. Par exemple, je sais que nos plages d'accueil le matin sont aujourd'hui plus larges que dans certaines communes avoisinantes. Nos conditions d'accueil pendant la pause méridienne sont aussi meilleures. Quand ces personnes m'ont parlé de leurs conditions d'accueil, j'ai pu constater que les nôtres étaient effectivement supérieures soit par la plage d'ouverture, soit par la manière dont on concevait l'accueil à ces moments-là. Nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons sur notre ville.

M. Le Maire :

Sur la question de l'accueil à 7h le matin, nous sommes de façon certaine la seule ville de la CAEE à le faire. Il me semble d'ailleurs que c'est vrai pour l'ensemble du département.

Mme LESCURE :

Sur les horaires, je le crois volontiers, pour avoir participé à l'occasion du mandat antérieur à un certain nombre de réflexions. Mais les conditions d'accueil ne se résument pas aux seuls horaires. Je ne suis pas sûre que nous soyons forcément mieux disant pour tout. Je demandais si vous aviez des informations.

M. Le Maire :

Sur ces questions, je dirais aussi les choses telles que je les ai perçues à travers les échanges que nous avons eus sur la question des rythmes scolaires. Il faut également prendre en considération le fait que les villes ont des histoires différentes sur ces sujets. Je ne me hasarderais pas à lancer des comparaisons de valeurs. Ce n'est pas un objectif. Par contre, cela représenterait un intérêt d'avoir des échanges d'expériences, de prendre connaissance des réalités sur les autres villes, de voir comment on peut mieux tirer profit de toutes ces situations pour mieux rendre le service public. C'est, à mon avis, un chemin qu'il nous faudra emprunter.

M. DECOBERT :

J'ai abordé cette question-là également car cela explique aussi que le coût de la mise en œuvre de la réforme annoncée sur les rythmes scolaires n'est pas forcément le même pour toutes les villes. Aujourd'hui, certaines offrent certaines prestations dont elles supportent d'ores et déjà le coût. Par exemple, même si ce n'est pas tout, des services avec des horaires larges. D'autres villes ne le font pas. Donc le surcoût, pour une ville comme la nôtre, sera peut-être moindre que pour d'autres villes qui n'ont pas aujourd'hui le même type de prestations. Mais je me garderais bien de généraliser car nous n'avons pas de vision d'ensemble de ce que fait chacune dans ce domaine.

M. Le Maire :

Y a-t-il d'autres observations ? Non. Je sou mets donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil municipal N°28/2010 en date du 29 mars 2010 relative à l'instauration de taux horaires de vacation dans des domaines spécialisés ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il convient de maintenir l'attractivité de la collectivité pour les personnels extérieurs intervenant en qualité d'animateur jeunesse le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires en revalorisant le taux horaire de vacation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- De porter le taux horaire des vacations pour les animateurs jeunesse intervenant le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires à 10,43 € bruts, soit 1 € supérieur au montant du SMIC horaire brut ;
- Que ce taux soit revalorisé suivant l'évolution du montant du SMIC horaire brut et de manière à toujours lui être supérieur d'1 € ;
- De maintenir le versement de 10% de rémunération complémentaire au titre de la compensation des congés annuels, conformément à la délibération N°28/2010 en date du 29 mars 2010.

2013/10. COMMANDE PUBLIQUE. LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2012

Rapporteur : Jean-Luc DECOBERT

En application de l'article 133 du code des marchés publics, la Ville publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente.

Pour l'année 2012, cette liste indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Elle comporte les indications relatives à l'objet, à la date des marchés, au nom des attributaires et à leur code postal.

Enfin, pour chaque catégorie, les marchés sont classés selon leur montant, de façon croissante.

Il vous est demandé de prendre acte de la passation des marchés dont la liste figure dans le tableau joint en annexe.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des observations ? Non. Nous prenons donc acte de la liste des marchés conclus en 2012.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21 ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 133 ;

Vu le décret N°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics ;

Vu la réunion de la Commission Finances, service public et intercommunalité en date du 21 février 2013 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2007, modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du Code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices ;

Considérant que dans le respect du droit de la commande publique, la Ville du Pré Saint-Gervais a procédé à la mise en concurrence des prestataires auxquels elle a fait appel en 2012 pour l'ensemble de ses besoins (services, fournitures, travaux) ;

Considérant que le pouvoir adjudicateur est tenu de publier, au cours du 1er trimestre, de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- De la passation des marchés dont la liste figure dans le tableau joint en annexe.

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Décision N°	010	/2012	COMMANDE PUBLIQUE / Convention relative à l'organisation et à l'animation d'ateliers de danse orientale
Décision N°	011	/2012	COMMANDE PUBLIQUE / Convention relative à la réalisation d'ateliers pédagogiques liés à la conception d'un journal
Décision N°	012	/2012	COMMANDE PUBLIQUE / Convention relative à l'organisation d'un atelier de musique assistée par ordinateur
Décision N°	119	/2012	DOMAINE ET PATRIMOINE / Signature d'une convention relative à la location de locaux sis 81 avenue Faidherbe au Pré Saint-Gervais au profit de la crèche parentale
Décision N°	121	/2012	COMMANDE PUBLIQUE / Déclaration d'infructuosité du lot N°3 : Puits de lumière du marché relatif au réaménagement du bas du marché couvert en un espace dénommé «La P'tite criée» dans la ville du Pré Saint-Gervais.
Décision N°	132	/2012	COMMANDE PUBLIQUE / Convention de cession du droit d'exploitation du spectacle "Una Lucita No Mas"
Décision N°	135	/2012	FINANCES LOCALES / Modification des modes de recouvrement de la régie de recettes "Crèche municipale du Belvédère"
Décision N°	137	/2012	FINANCES LOCALES / Modification des modes de recouvrement de la régie de recettes "Halte-garderie"

Décision N°	152	/2012	FONCTION PUBLIQUE / Convention de formation avec CIRIL pour "Civil Net Finances : nouveautés de la version 6.6 et réalisation de bon de commande et suivi budgétaire"
Décision N°	155	/2012	COMMANDE PUBLIQUE / Marché relatif à l'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la ville et le CCAS du Pré Saint-Gervais : lot N°1 : acquisition d'équipements de protection pour les pieds et lot N°3 : acquisition d'accessoires de protection
Décision N°	159	/2012	COMMANDE PUBLIQUE / Contrat d'acquisition, d'installation, de maintenance et d'abonnement IP de terminaux de paiement électronique (TPE)
Décision N°	162	/2012	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / Désignation de Maître Jean-Louis DESPRES afin de représenter la commune dans le cadre d'un recours concernant la décision de refus du permis de construire déposé par la SCI 42 Louis Blanc
Décision N°	164	/2012	FONCTION PUBLIQUE / Convention de formation avec l'association Léo Lagrange pour un stage BAFD perfectionnement
Décision N°	166	/2012	FONCTION PUBLIQUE / Convention de formation avec CIRIL pour "Elaborer et piloter une démarche d'e-administration"
Décision N°	167	/2012	COMMANDE PUBLIQUE / Convention relative à un accompagnement social des ateliers de théâtre
Décision N°	168	/2012	COMMANDE PUBLIQUE / Convention relative à un accompagnement social des ateliers de théâtre
Décision N°	169	/2012	COMMANDE PUBLIQUE / Convention relative à l'achat de prestations de service avec la SAS 93
Décision N°	170	/2012	DOMAINE ET PATRIMOINE / Fin de la concession d'une place de stationnement au parking Anatole France
Décision N°	171	/2012	COMMANDE PUBLIQUE / Convention relative à la maintenance des logiciels de gestion des files d'attente
Décision N°	173	/2012	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / Désignation de Maître Patrick TOSONI afin de représenter la Commune dans le cadre de la procédure initiée par Monsieur DANIEL contre La commune du Pré Saint-Gervais
Décision N°	174	/2012	COMMANDE PUBLIQUE / Convention relative à la résidence artistique avec l'association REZOEST
Décision N°	175	/2012	FONCTION PUBLIQUE / Convention de formation avec CIRIL pour Civil Net Enfance : Décideur
Décision N°	176	/2012	FINANCES LOCALES / Transformation de la régie d'avances "Opérations vacances" en régie d'avances et de recettes "Opérations vacances"
Décision N°	177	/2012	COMMANDE PUBLIQUE / Marché relatif au remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Jaurès-Brossolette de la ville du Pré Saint-Gervais.

Décision N°	179	/2012	DOMAINE ET PATRIMOINE / Fin de la concession d'une place de stationnement au parking Anatole France
Décision N°	180	/2012	DOMAINE ET PATRIMOINE / Fin de la concession d'une place de stationnement au parking Anatole France
Décision N°	181	/2012	COMMANDE PUBLIQUE / Contrat de maintenance du matériel et du logiciel relatif aux procès-verbaux électroniques
Décision N°	182	/2012	COMMANDE PUBLIQUE / Fourniture de titres de transport pour les agents communaux bénéficiant de congés bonifiés
Décision N°	001	/2013	COMMANDE PUBLIQUE / Contrat de mise en place d'un service de paiement en ligne des factures, dénommé jepaieenligne
Décision N°	002	/2013	COMMANDE PUBLIQUE / Marché subséquent N°9 à l'accord cadre relatif à l'organisation des colonies pour les enfants de la Ville du Pré Saint-Gervais
Décision N°	004	/2013	COMMANDE PUBLIQUE / Convention relative au spectacle La Guinguette dans le cadre des Samedis Chavirés
Décision N°	005	/2013	DOMAINE ET PATRIMOINE / Contrat de location d'une place de stationnement au parking Anatole France
Décision N°	006	/2013	DOMAINE ET PATRIMOINE / Fin de la concession d'une place de stationnement au parking Anatole France
Décision N°	007	/2013	DOMAINE ET PATRIMOINE / Contrat de location d'une place de stationnement au parking Anatole France
Décision N°	008	/2013	DOMAINE ET PATRIMOINE / Contrat de location d'une place de stationnement au parking Anatole France
Décision N°	009	/2013	DOMAINE ET PATRIMOINE / Contrat de location d'une place de stationnement au parking Anatole France
Décision N°	010	/2013	DOMAINE ET PATRIMOINE / Contrat de location d'une place de stationnement au parking Anatole France
Décision N°	011	/2013	Institutions et vie politique / Désignation de Maitre Michel AARON afin de représenter la commune dans le cadre du recours concernant un local sis 7 bis rue des Sept-Arpents
Décision N°	012	/2013	COMMANDE PUBLIQUE / Avenant N°1 au contrat de maintenance et d'assistance relatif au progiciel CIRIL
Décision N°	013	/2013	COMMANDE PUBLIQUE / Convention relative aux prestations de service dans le cadre de la manifestation Escale Photo
Décision N°	014	/2013	COMMANDE PUBLIQUE / Convention relative à la réalisation de 2 représentations du spectacle intitulé « Arrête ! Tu me fais mal ! » à destination des élèves du collège Jean-Jacques ROUSSEAU
Décision N°	015	/2013	COMMANDE PUBLIQUE / Convention de cession du droit d'exploitation d'un spectacle

Décision N°	016	/2013	COMMANDE PUBLIQUE / Convention de prestations de service dans le cadre de la manifestation : Clément - Gladiator J'étais, marche je suis
Décision N°	017	/2013	FONCTION PUBLIQUE / Convention de formation avec CIRIL pour "civil net finances : LE PES"

M. Le Maire :

Avant de lever la séance, je vous informe que le prochain Conseil municipal se tiendra le lundi 25 mars 2013. Si cette date venait à être modifiée, vous en seriez informés dès que possible.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h35.

Le Pré Saint-Gervais le **14** MAR. 2013

Le Secrétaire de séance
Edgard ABERLE

Le Maire
Gérard COSME

